Marcols les Eaux

Bulletin municipal 2012

S.A.R.L Garage de la Source

Vente et réparation toutes marques auto et materiel agricole
Dépannage jour et nuit,vente de gaz domestique
Les Gauchères 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 65 61 39 - Mobile: 06 83 39 34 91

E.L.B.E Automatisme

E.U.R.L Laurent Blache
Régulation, instrumentation, automatisme, électronique
Rue des écoles 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 29 63 52 - mobile: 06 07 05 72 25

Vente de combustibles

Philippe Blache - Nicolas Mounier
Fioul - charbon
Mauras 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

Taxi Ambulance de la Vallée

Philippe Blache - Nicolas Mounier
07 190 Marcols les Eaux - Saint-Pierreville 07 360 Les Ollières sur Eyrieux
Tel: 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

Plâtrerie peinture

Mickaël Desmoulins
Pose de plaques de plâtre, isolation de bâtiments neuf et rénovation
Les Casernes 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 30 71 17 - mobile: 06 03 59 76 80

Creardeche

Montage de permis de construire, création de plans
Aide à la création et à la gestion de site web
Le Monteil 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 30 55 14

Le Petit Marcolais

Commerce multiservice,Bar, restaurant, petite épicerie
Crèmerie, fruits et légumes dépôt de pain, journaux, point vert
Le village 07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 30 61 10

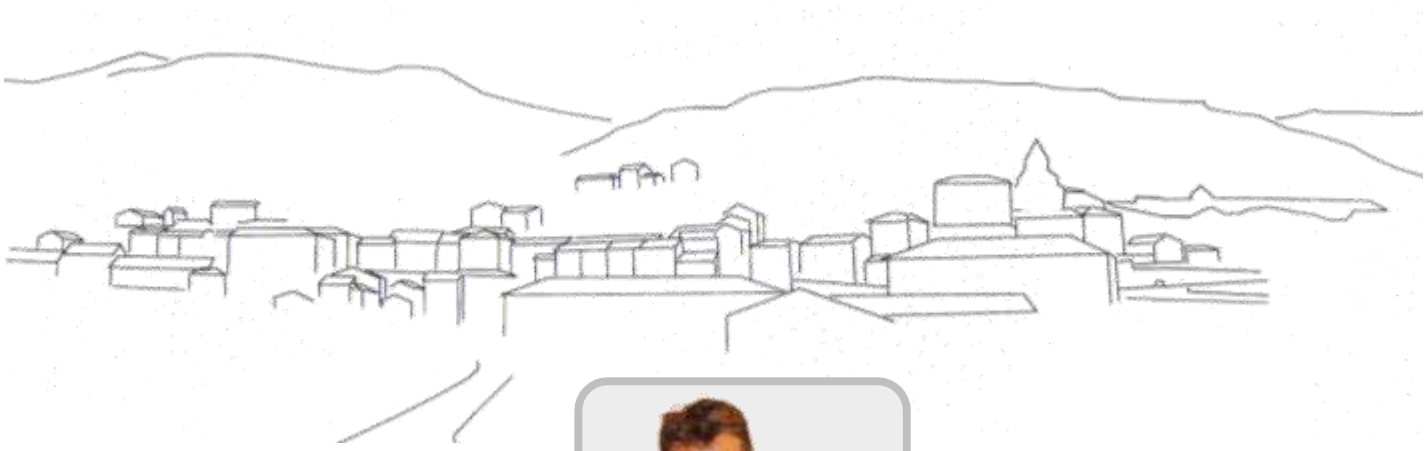

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2013.
Cette nouvelle année verra la mise en service d'une Maison de retraite moderne, fonctionnelle, accueillante et confortable. Nous espérons qu'elle apportera bien sûr entière satisfaction à ses résidents, mais aussi à l'ensemble de son personnel qui verra ainsi son cadre de travail s'améliorer.
De plus, gageons que les investissements réalisés pérenniseront les 90 emplois qu'elle génère et dont tout le monde connaît l'importance pour la vie de notre vallée.
2012 aura été l'année des balbutiements pour notre Communauté d'agglomération Centre Ardèche dans laquelle nous allons partager avec l'ensemble des communes qui la composent certaines compétences. Les élus et moi-même avons participé à de nombreuses réunions préparatoires.
Sans pouvoir dire que tout nous semble limpide, nous restons confiants quant à l'avenir de ce territoire. Il faudra néanmoins que la solidarité entre le monde rural et le péri urbain soit réelle et surtout réciproque. C'est la condition sine qua non de sa réussite.
En ce qui concerne la vie de notre village, 2012 aura connu un hiver particulièrement rigoureux. Je tiens à remercier ici les employés communaux et les élus qui ont œuvré sans relâche pour rétablir l'alimentation en eau potable de vos habitations.
Je tiens enfin à saluer toutes les bonnes volontés et les associations qui animent la vie sociale de notre village. Je pense en particulier à l'ensemble des bénévoles qui, pour une première, ont contribué à faire du 11 août une journée sportive, culturelle et conviviale d'une grande réussite et j'en appelle à toutes et tous pour renouveler l'expérience en 2013.

À la clôture de ce bulletin, j'ai une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittés en 2012.
Je vous renouvelle mes vœux de bonne année et de bonne santé

François Blache

Principales décisions du Conseil municipal en 2012

Eau et assainissement 5
Aménagement du territoire 10
Camping municipal 16
Intercommunalité 15
Divers 20

Les budgets de la commune en 2012

Présentation du budget général 24
Présentation du budget eau et assainissement 25
Présentation du budget de la chaufferie 26
Présentation du budget du C.C.A.S 27
Présentation du budget de l'école de la Gluèyre 28

Activité locale

S.I.V.U de l'école de la Gluèyre 29
E.H.P.A.D Camous-Salomon 30

La vie associative

Le Comité inter-association 32
Le Comité des fêtes 34
Le Club des bruyères 35
L'union française des anciens combattants et victimes de guerres 36
Le Comité paroissial 37
Moulins et moulinages de la Gluèyre 38
Voix sur Scène 39

Brèves locales

Recrutement d'un animateur à l'école de Marcols les Eaux 40
Divers dégâts occasionnés par les orages de septembre 40
Incinération des déchets verts 40
Notre doyen 40
Mise en conformité de l'éclairage extérieur de la salle des associations par le CIA 40
Promotion des évènements sur RDB 40

Informations pratiques

Site internet de Marcols les Eaux 41
Implantation d'une benne à carton 41
La Maison de santé des Châtaigniers 41
L'office de tourisme des Châtaigniers 41

Etat civil

Carnet rose 42
Carnet blanc 42
Nécrologie 42

Travaux d'assainissement du camping

Le 29 mars, le Conseil municipal doit se prononcer sur une augmentation du coût des travaux d'assainissement du camping. Mr le Maire présente au Conseil municipal l'avenant au marché du 07 novembre 2011 concernant les travaux d'assainissement du camping municipal.

Cet avenant est nécessaire parce que la quantité de rochers a été plus importante que prévue dans le projet initial ce qui a impliqué un remblaiement de tranchée avec une plus grande quantité de gravier en l'absence de terre de tout-venant. Le montant de l'avenant de 5 593,22 € HT représente une augmentation de 12,85 % par rapport au marché initial qui est ainsi porté à 43 533,22 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant qui porte donc le montant du marché initial de 37 940 € HT à 43 533,22 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Quelques changements autour de la station d'épuration

Le 28 février, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune à la nouvelle convention du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE).

Mr le Maire donne connaissance de la proposition de convention d'assistance technique établie par les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche pour le suivi de la station d'épuration.

Le SATESE avait bénéficié jusqu'en 2011 d'un financement de l'Agence de l'Eau « Rhône-Méditerranée-Corse »à hauteur de 70 %. Ce taux ayant été ramené à 50 %, les tarifs ont été révisés et de ce fait une nouvelle convention est proposée aux communes. Le coût pour la commune est fixé à 240 € pour le suivi de la station d'épuration en 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention afin de bénéficier des conseils du SATESE.

Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer pour entériner l'achat de 2 des 3 pompes nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la panne survenue à la station d'épuration. Sur les 3 pompes de la station, 2 doivent être remplacées eu égard au coût trop important des réparations. La troisième pourra être nettoyée et réparée après l'installation des nouvelles pompes.

Devant l'urgence de la situation, Mr le Maire indique qu'il a procédé à la commande de deux pompes auprès de la société Elbe Automatismes pour un montant de 4990 € HT. Ce montant comprend le matériel, la pose et les raccordements. Il demande au Conseil municipal d'approuver ce choix, de procéder à une décision modificative sur le budget 2012, et de définir une durée d'amortissement pour les pompes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise Elbe Automatismes pour un montant de 4 990 € HT.
- Vu la durée de vie des pompes, décide d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.
- Charge Mr le Maire de demander des devis pour un contrat de suivi et d'entretien de ce matériel.

Le 07 juin, le Conseil municipal doit se prononcer pour entériner l'achat de la 3ème pompe.

Mr le Maire indique au Conseil municipal que la troisième pompe de la station d'épuration n'a finalement pas pu être réparée et a été remplacée. Cinq détecteurs de niveaux ont également été mis en place.

Vu l'urgence de ces travaux, ils ont été confiés à l'entreprise Elbe pour un montant de 3 707,50 € HT comprenant la fourniture et la mise en place du matériel.

Mr le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce choix et de procéder à une décision modificative sur le budget 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Elbe Automatismes pour un montant de 3 707,50 € HT.

Demandes de subvention pour mise aux normes des périmètres de protection de trois captages

Le 11 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur la protection des emprises des trois captages nécessaires à l'alimentation en eau potable du village et sur l'approbation des demandes d'aide conjointes.
Mr le Maire présente au Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions établis par la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernant la protection de trois captages : la prise d'eau en rivière de Marcely, la source de la Beaume, et la source l'Adreyt de la Combe. Pour chaque captage, le coût estimé et les subventions attendues sont les suivants :

	Source de la Beaume	Prise d'eau du ruisseau de Marcely	Source l'Adreyt de la Combe	Total
Phase administrative	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Subventions annoncées (forfaits)	Conseil général : 1 300 € Agence eau : 6 600 €	Conseil général : 1 300 € Agence eau : 6 600 €	Conseil général : 1 300 € Agence eau : 6 600 €	2 3700€
Reste à financer	2 100 €	2 100 €	2 100 €	6 300 €
Phase travaux	32 000 €	7 000 €	32 000 €	71 000€
Subventions attendues Sur travaux HT	Conseil général : 30 % Agence de l'eau : 50 % Soit 25 600 €	Conseil général : 30 % Agence de l'eau : 50 % Soit 5 600 €	Conseil général : 30 % Agence de l'eau : 50 % Soit 25 600 €	21300 € 35500 € Soit 56 800 €
Reste à financer	6 400 €	1 400 €	6 400 €	14 200 €

Il convient d'approuver ces dossiers et de solliciter des aides auprès des différents financeurs.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les dossiers établis par la DDT de demande de subventions concernant les trois captages (la prise d'eau en rivière de Marcely, la source de la Beaume, et la source l'Adreyt de la Combe) ainsi que le coût total de 30 000 € pour les phases administratives et de 71 000 € pour les phases de travaux.
- Autorise Mr le Maire à signer les dossiers de demande de subvention.
- Approuve le plan de financement selon le tableau ci-dessus.
- En ce qui concerne la phase administrative demande au Conseil général ainsi qu'à l'Agence de l'eau le versement des aides annoncées (forfaits) pour chaque captage.
- Sollicite pour les travaux de mise aux normes des périmètres des trois captages précités les aides maximum auprès du Conseil général de l'Ardèche, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
- Demande à Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs et pour ce faire l'autorise à signer tous documents relatifs à ces démarches.

Travaux AEP et assainissement pour les quartiers de la Chaze et Tacou

Le 29 mars, le Conseil municipal s'informe des différentes subventions qui pourraient alléger le coût des travaux pour la commune.
Mr le Maire informe le Conseil municipal que les travaux AEP des quartiers de la Chaze et Tacou bénéficieront de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2012 mais que le dossier n'a pas été retenu pour les travaux d'assainissement. En effet, pour le «contrat de rivière», en lien avec la qualité de l'eau rejetée dans la rivière, le dossier ne bénéficiera pas d'aides puisque seuls les dossiers comprenant l'ensemble des projets sans tranches ont été pris en compte. Ces travaux (d'assainissement) pourront toutefois être subventionnés grâce à la « réserve » de fin d'année, et une demande de dérogation permettra de les commencer avant.
L'Agence de l'eau pourrait également aider au remplacement des branchements en plomb subsistants.

Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer sur la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux AEP et assainissement des quartiers la Chaze et Tacou.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt au taux de 5,31% pour une somme de 150 000 € destinée à financer les travaux AEP et assainissement des quartiers la Chaze et Tacou. Le remboursement, sur vingt ans, s'effectuera en 60 échéances trimestrielles et constantes. Les frais de dossier sont de 0,15% du montant du financement. Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.
Le 04 mai, le Conseil municipal doit aussi se prononcer sur la sollicitation d'une aide pour supprimer les branchements en plomb de ces quartiers.
Mr le Maire indique que dans le cadre des travaux AEP et assainissement des quartiers la Chaze et Tacou dont le coût global s'élèvera à 235 000 € les branchements plombs vont être supprimés. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse accorde une aide qui pourrait être de 400 € par branchement plomb supprimé.
Mr le Maire rappelle que les 27 branchements particuliers de ce quartier génèrent un coût de 36 500 € HT.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide auprès de l'Agence de l'eau pour la suppression des branchements plombs et charge Mr le Maire des démarches nécessaires.
Le 04 mai, le Conseil municipal doit également se prononcer sur la suppression de deux des quatre tranches prévues pour ces travaux d'assainissement.
Mr le Maire rappelle au Conseil municipal le marché passé le 08 octobre 2010 avec le bureau d'études Pöyry pour les travaux assainissement pour un montant de 17 100 € HT. Il indique qu'il y a lieu de procéder à une modification de ce marché de maîtrise d'œuvre par le biais d'un avenant. En effet, sur quatre tranches prévues dans le marché initial, deux d'entre elles seulement ont pu être budgétisées. Les deux tranches restantes concernant les quartiers de la Voulie d'une part et du Cadet, de Chabriol et de Bel Air d'autre part feront ultérieurement l'objet d'une nouvelle consultation.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant au marché initial de maîtrise d'œuvre du 08 octobre 2010 passé avec l'entreprise Pöyry.
Le 04 mai, le Conseil municipal doit enfin se prononcer sur la désignation d'un bureau d'étude pour les travaux d'adduction d'eau potable (AEP) et des eaux pluviales.
Mr Le Maire expose au Conseil municipal, qu'il y a lieu de désigner un bureau d'études pour la réalisation des travaux d'assainissement, de collecte des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable des quartiers La Chaze et Tacou (version 2). Après consultation, il propose de faire appel au cabinet Pöyry d'Aubenas pour les travaux d'AEP et d'eaux pluviales.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le choix de faire appel au cabinet Pöyry d'Aubenas.
- Autorise Mr le Maire à signer la lettre de commande à intervenir entre la commune et le cabinet Pöyry.

Le 21juin, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du dossier technique relatif aux travaux envisagés et à leur mode de financement.
Mr le Maire expose au Conseil municipal le dossier de consultation des entreprises, dressé par le bureau d'études Pöyry à Aubenas. La dépense des travaux projetés s'élève à la somme de 293 500 € HT et se décompose comme suit :

	Eaux pluviales	Eaux usées	Eau potable
Montant des travaux	87 265,00€	81 900,00 €	105 995,90 €
Honoraires ; maitrises d'œuvres	3 056,00 €	2 956,00 €	3 692,00 €
Somme à valoir pour les imprévus et divers	3 692,00 €	2 335,00 €	1 812, 10 €
Essais d'étanchéité ; passage caméra ; etc....		2 809,00 €	
Montant des dépenses HT	92 000,00 €	90 000,00 €	111500,00 €

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal, que les travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil général, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région et de l'Etat, pour le montant de la dépense soit 293 500 € HT. Il invite le Conseil municipal, à approuver le dossier technique et la demande de financement de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises, dressé par le bureau d'études Pöyry à Aubenas et le montant de la dépense de 293 500 € HT.
- Approuve le mode de financement de principe de cette opération.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux par Marché selon Procédure Adaptée, conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics.
- Autorise Mr le Maire à signer ce document et les pièces annexes.
- Transmet à Mr le Préfet de l'Ardèche la présente délibération, afin qu'elle soit rendue exécutoire

Le 26 juillet, le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux d'AEP et d'assainissement des quartiers La Chaze et Tacou.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil général, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région et de l'Etat, pour le montant de la dépense soit 293 500 € HT.

Mr le Maire précise que les travaux font l'objet d'un marché à passer selon Procédure Adaptée, conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics. L'ouverture des plis a eu ainsi lieu le 20 juillet 2012 à 15 H 00 à la Mairie de Marcols les Eaux. Deux entreprises ont présenté une offre. Une entreprise a transmis un courrier d'excuses puisqu'elle ne pouvait répondre dans les délais, l'entreprise Cholton à Saint Maurice sur Dargoire. Après vérification, le Pouvoir adjudicateur a procédé à la phase négociation. A son issue, il apparaît que le groupement d'entreprises M.B.T.P. / Hilaire a présenté une offre satisfaisante.

Mr le Maire soumet au Conseil municipal le marché passé entre la commune de Marcols les Eaux et les entreprises M.B.T.P. (la mandataire) située à Saint Sauveur de Montagut et Hilaire (cotraitante) située à Mariac, pour les travaux AEP/eaux usées/eaux pluviales, à réaliser sur le territoire de la commune, aux quartiers la Chaze et Tacou. Le montant du marché s'élève à 274 999,50 € HT soit 328 899,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le marché passé selon la procédure adaptée, à intervenir entre la Commune de Marcols les Eaux et les entreprises M.B.T.P. et Hilaire.
- Autorise Mr le Maire à signer ces documents et les pièces annexes.
- Transmet à Mr le Préfet de l'Ardèche la présente délibération, ainsi que les pièces annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.

Le 26 juillet, le Conseil municipal doit se prononcer sur les compensations financières à accorder aux propriétaires des terrains concernés par les travaux.

Mr le Maire indique au Conseil municipal que les travaux d'assainissement des quartiers la Chaze et Tacou nécessitent le passage dans des terrains privés et donc l'acquisition d'une partie de ces terrains.

Les autorisations obtenues, il convient de préciser les aménagements financiers concédés aux propriétaires.

Il rappelle la délibération du 19 février 2007 fixant la compensation financière à un montant égal à une réduction de 25 % du montant de la contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements et ce pour un seul branchement. Ce coût est fixé à 800 € HT d'où une compensation financière de 200 € HT. Mr le Maire propose de reconduire cette compensation pour les propriétaires suivants :

- Mme et Mr Jules Lopez qui cèdent une partie de leur parcelle cadastrée AB 74.
- Mr Christian Wojtkowiak qui autorise le passage sur sa parcelle AB 76.

Compte tenu de la surface cédée par Mr Francis Aymé, une grande partie de sa parcelle AB 77, et son accord pour le passage sur un autre côté de cette même parcelle, Mr le Maire propose de lui accorder une compensation financière de 50 % soit 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder à Mme et Mr Jules Lopez et à Mr Christian Wojkowiak une compensation financière égale à 25 % du montant de la contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements et ce pour un seul branchement.
- Décide d'accorder à Mr Francis Aymé une compensation financière égale à 50% du montant de la contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements et ce pour un seul branchement.
- Autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs aux servitudes et aux cessions.
- Rappelle que les frais de géomètre et ultérieurement les actes notariés seront à la charge de la commune.

Le 15 novembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix d'un bureau de contrôle pour les travaux d'assainissement des quartiers la Chaze et Tacou.

Mr le Maire indique au Conseil municipal que des devis ont été demandés concernant la réception du réseau d'assainissement la Chaze et Tacou (inspection du réseau, essais, tests de compactage...).Quatre bureaux de contrôle ont été consultés. Trois ont fait une proposition. Mr le Maire précise qu'il a examiné les propositions et qu'il a émis un avis favorable à la proposition de MP3D d'Alès. Il demande au Conseil municipal d'approuver ce choix. Après avoir pris connaissance des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du bureau de contrôle MP3D pour un montant de 2 236 € HT.

Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2013

Le 13 décembre, Mr le Maire expose au Conseil municipal une esquisse du budget pour 2013 et indique que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse augmente de 0,06€/m^3 sa taxe sur la pollution de l'eau. Après en avoir délibéré et pris connaissance des divers éléments concernant les dépenses prévues en 2013, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs suivants :

Eau potable:

- partie fixe (abonnement) : 4,00 € HT/mois
- partie proportionnelle: 2,24 € HT/m^3
- location du compteur : 5,25 € HT/mois
- (redevance pour la pollution de l'eau 0,28 € HT/m^3)

Assainissement :

- partie fixe (abonnement) : 3,50 € HT/mois
- m^3 assaini : 1,00 €
- (redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € HT/m^3)

Autres tarifs concernant l'eau potable

- remplacement du compteur à la suite d'une détérioration qui découle de la responsabilité de l'abonné:
  - ancien réseau : 100 € HT pour un remplacement avec mise en place d'un compteur en état de marche.
  - nouveau réseau (travaux réalisés à partir de 1990) : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf
- déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320 € HT
- dépose du compteur : 130 € HT
- repose du compteur : 200 € HT
- Il est rappelé les termes de la délibération du 15 décembre 1999 concernant les fuites importantes après compteur :
  - jusqu'à un dépassement de trois fois la consommation de l'année précédente la facturation du relevé d'eau sera totale
  - La quantité relevée au-dessus ne sera facturée à l'abonné qu'à 50 %

Autres tarifs concernant l'assainissement

Contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements : 800 € HT (payables sur deux ans)

Transfert de biens de sections

Le 19 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer une seconde fois sur le transfert de biens de sections au profit de la commune. Mr le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2010 par laquelle le Conseil municipal approuvait le transfert à titre gratuit à la commune des biens de la section de :

- Mauras pour les parcelles F 60 / F 61/ F 185 / F 427/ G 485 /G 509 / G 567/ G 587/ G 588 / G 661/ G 662 pour une surface totale de 13ha30a49 ca
- Veyries pour les parcelles G 65 / H 147 / H 148 / H 254 pour une surface totale de 2ha38a20ca
- Tacou pour la parcelle AB 394 d'une surface de 80 mètres carrés

A la suite de l'envoi du dossier sollicitant l'arrêté préfectoral pour le transfert des biens, Mr le Préfet, par courrier du 31 août 2010, avait fait part à la commune de la jurisprudence de la Cour administrative d'Appel de Lyon annulant deux procédures de ce type de transfert et dans ce cadre il demandait à la commune de prendre des précautions pour cette opération. De ce fait, ce dossier avait été classé sans suite.
Mr le Maire indique que la même démarche a été effectuée dans d'autres communes (St Agrève notamment) et qu'elle a été acceptée. Il invite donc le Conseil municipal à délibérer afin qu'une suite favorable soit donnée à la délibération du 17 juin 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considère que la commune paie les taxes foncières des parcelles précitées depuis plus de 5 ans et comme le Conseil constitutionnel a jugé les conditions de transfert des biens des sections par Mr le Préfet au profit des communes conforme à la constitution (avril 2011),

- Demande à Mr Le Préfet de l'Ardèche de prendre l'arrêté concernant le transfert des biens précités à la commune selon la délibération du 17 juin 2010.
- Indique que la parcelle F427, pour une surface de 9ha44ca51a, relève du régime forestier. Ce régime forestier sera de la même façon appliqué pour le compte de la commune.
- Charge Mr le Maire des démarches nécessaires.

Emplacement réservé au hameau de Cros

Le 19 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle de terre inhérente à une aire de retournement au hameau de Cros.

Mr le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2011 au sujet de l'emplacement réservé au hameau de Cros dans laquelle le Conseil municipal espérait vivement qu'un arrangement à l'amiable soit possible entre la commune et le futur acquéreur de la propriété, Mr Liébart, ou avec le propriétaire actuel, Mr Cornelissen.

La délibération a été transmise le 26 décembre à Mr Sylvain Beree de l'agence Eyrieux Immobilier et à Mr Bernard Labeaume, délégué du défenseur des droits, chargé de médiation avec les services publics qui avait été sollicité par Mr Liébart. A la suite de cet envoi, Mr Liébart, par mail du 22 décembre 2011, indique que la proposition faite par le Conseil municipal par délibération du 15 décembre concernant le dimensionnement de l'emplacement réservé RC8 lui convient. De ce fait, Mr le Maire indique qu'il a contacté un géomètre expert afin d'établir un document d'arpentage et qu'un rendez-vous sur place entre les parties concernées est fixé le 25 janvier 2012. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les documents et actes nécessaires et de confirmer le prix de vente qui avait été annoncé à l'agence Eyrieux Immobilier soit 3 € le mètre carré. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fait part de sa satisfaction que ce litige puisse se régler à l'amiable.
- Autorise Mr le Maire à signer le document d'arpentage établi par Géo Siapps.a.
- Indique que le prix d'achat du terrain (soit 95 ca de la parcelle H 447) est fixé à 3 € par mètre carré et que les frais d'actes sont à la charge de la commune.
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié qui sera passé chez Me Borne à St Sauveur de Montagut.

Construction d'un lac collinaire

Le 19 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux.
Mr le Maire indique qu'il a reçu le devis de cinq entreprises pour la création du lac collinaire. Il s'agit des entreprises Hilaire, Moulin, Brun, Levèque et Brustlein.
Il présente les différents devis au Conseil municipal et indique, qu'après examen, le choix s'est porté sur l'entreprise Brun de St Michel de Chabrillanoux. Il lui demande de valider ce choix.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de l'entreprise Brun de St Michel de Chabrillanoux pour un montant de 8 521,50 € HT.
Le 26 juillet, le Conseil municipal doit se prononcer sur la nécessité de l'achat d'un terrain en lien avec le lac.
Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la précédente réunion il avait fait part de la nécessité d'acquérir une parcelle appartenant à Mme et Mr Yves Chanal, parcelle située aux abords du lac collinaire qui devront obligatoirement être aménagés. Il propose d'acquérir cette parcelle cadastrée E203 d'une superficie de 660 m² pour un montant de1980 € soit 3 € le m².
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée E 203 pour un montant de 1 980 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.
- Autorise le maire à signer tous les documents et actes relatifs à cet achat.

Aménagement du croisement de la Tournure

Le 29 mars, le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet d'aménagement du croisement de la Tournure.
Mr le Maire indique que dans le cadre de la démolition de l'ancien bâtiment de la maison de retraite, à ce jour, il lui a été indiqué qu'une grande quantité de remblai serait disponible. De ce fait, vu que le mur de soutènement de la Tournure est de plus en plus fragilisé, il propose de relancer le projet d'acquisition du terrain appartenant à Mr Maurice Nury (parcelle AB 317) et ce afin de consolider ce mur et aménager le croisement. Il rappelle qu'une partie de ce terrain a été classée en emplacement réservé lors de la mise en place du plan local d'urbanisme (PLU).Il propose que, pour financer l'achat du terrain et l'aménagement du croisement, une subvention exceptionnelle soit sollicitée auprès de Mr le Député. Le plan de financement de ce projet n'est pas arrêté car à ce jour le prix du terrain et le volume de remblai disponible ne sont pas connus. Seul, le coût approximatif des travaux à effectuer a été évalué.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Mr le maire :

- d'effectuer les démarches auprès de Mr le député afin de solliciter une subvention exceptionnelle.
- de contacter Mr Maurice Nury pour le terrain.
- de faire effectuer une étude plus précise afin de connaître le coût total du projet.

Le 04 mai, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le dossier de subvention doit être déposé avant septembre 2012 auprès de Mr le Député et constate que Mr Nury, propriétaire du terrain, n'a pas répondu au rendez-vous qui lui a été adressé par courriel.
Le 26 juillet, le Conseil municipal doit se prononcer notamment sur le montant de la somme à proposer pour l'achat de terrain nécessaire à l'aménagement du croisement de la Tournure.
Conformément à la délibération du 29 mars 2012, Mr le Maire fait part de sa rencontre avec Mr Maurice Nury lequel lui a indiqué qu'il n'est pas opposé à la vente de son terrain mais pour un prix supérieur aux 15 000 € proposé par le Conseil municipal. A la suite de la demande d'aide, Mr le Député, par courrier du 17 avril, demande que lui soit remis un dossier complet avant septembre 2012 sollicitant une subvention de 30 000 €. Le dossier pourra ainsi être proposé dans le cadre de la réserve parlementaire. Une estimation des travaux à réaliser demandée à une entreprise s'élève à 43 725 € HT soit 52 295,10 € TTC.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Indique qu'il maintient sa proposition pour l'achat du terrain à 15 000 € auquel s'ajouteront les frais d'acte d'environ 1 000 € et charge Mr le Maire de trouver un accord amiable avec Mr Maurice Nury sur cette somme.
- Rappelle qu'une partie de ce terrain est situé en emplacement réservé dans le PLU et souhaite donc vivement que Mr Maurice Nury accepte la proposition de 15 000 €. Si cette négociation n'aboutissait pas, le Conseil municipal se verrait dans l'obligation d'entreprendre une démarche pour une déclaration d'utilité publique (DUP).
- Approuve l'estimation des travaux d'un montant de 43 725 € HT soit 52 295,10 € TTC.
- Sollicite une aide de 30 000 € auprès de Mr le Député
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Dépenses : 70 000 €
  - Recettes : subvention exceptionnelle : 30 000 €
  - Emprunt ou fonds propres : 40 000 €
- Charge Mr le Maire des démarches nécessaires auprès de Mr Maurice Nury et de Mr le Député.

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur une éventuelle modification de l'offre faite pour l'achat du terrain nécessaire à l'aménagement du croisement de la Tournure.
A la suite de la délibération du 26 juillet, Mr le Maire fait le compte rendu de sa rencontre avec Mr Maurice Nury concernant le terrain de la tournure. Il indique que Mr Nury demande 19 000 € pour son terrain cadastré AB 317 alors que la proposition du Conseil municipal était de 15 000 €.
Il propose que la commune fasse un effort financier et soumet la somme de 16 000 € au Conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (à savoir 1 abstention, 9 voix pour et 1 contre), charge Mr le Maire de proposer à Mr Maurice Nury la somme de 16 000 € en lui précisant qu'il s'agit là de sa dernière offre. Le Conseil municipal considère en effet, compte tenu des frais de notaire, avoir là consenti un effort financier important pour la commune.

Achat du terrain de la tournure

Le 11 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur la signature par Mr le Maire de l'acte notarié relatif à l'achat du terrain utile à l'agrandissement du croisement de la tournure.
Mr le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Mr Maurice Nury daté du 03 octobre 2012, par lequel il donne son accord pour la vente de son terrain cadastré AB 317, d'une surface de 23,27a, à la commune pour un montant de 16 000 €, faisant suite à la proposition du conseil municipal du 06 septembre 2012.Mr le Maire demande au Conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer l'acte notarié.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- fait d'abord part de sa satisfaction de pouvoir acquérir ce terrain en vue de l'amélioration du croisement de la Tournure et notamment consolider le mur de soutènement de la route communale.
- Fait part de son accord d'acquérir la parcelle AB 317 d'une surface de 23,27a pour un montant de 16 000 €auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié qui sera passé chez Me Borne ainsi que tout autre document nécessaire à cette acquisition.

Création place parking réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer sur la création d'un emplacement PMR, place Marie Giraud.
Mr le Maire propose au Conseil municipal de créer une place de stationnement réservée aux PMR à la place Marie Giraud. Cette proposition fait suite à la demande d'un administré, Mr Francis Burny.

Mr le Maire fait part des renseignements qu'il a obtenus auprès des services de la Préfecture et rappelle qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de place de stationnement PMR sur le village. Cette création se fera par arrêté municipal. L'emplacement sera défini par les élus et le traçage sera effectué par les agents communaux. Cette place de stationnement PMR ne sera pas nominative et sera réservée exclusivement aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la création de cet emplacement.

Différentes démarches pour rendre communal le chemin vers la Pervenche et Prégrand

Le 19 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer sur le futur chemin communal vers la Pervenche et Prégrand.
Mr le Maire rappelle qu'il a contacté les propriétaires à priori concernés par l'emprise du chemin menant à la Pervenche et Prégrand pour savoir s'ils seraient d'accord pour céder à la commune l'emprise de ce chemin. Il rappelle que ce chemin passe également sur la commune de Mézilhac et qu'un courrier a été adressé à son maire pour lui faire part de cette démarche. Les propriétaires ont émis un avis favorable à cette cession à l'exception de Mme Fabienne Maurel qui n'a pas répondu malgré la relance qui lui a été faite. Mr le Maire indique qu'il convient d'avancer dans ce dossier et propose de faire établir un document d'arpentage.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Mr le Maire de demander des devis pour l'établissement du document d'arpentage afin de délimiter l'emprise exacte.
Le 29 mars, le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix du cabinet retenu pour les documents d'arpentage du futur chemin communal de la Pervenche et Prégrand.
Mr le Maire fait part des quatre devis qu'il a reçus concernant l'établissement de documents d'arpentage pour la régularisation du chemin desservant les lieux-dits la Pervenche et Prégrand.
Il propose que soit retenue la proposition du cabinet Deguilhem pour un montant de 950 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix du cabinet Deguilhem pour 950 € HT.
Le 07 juin, le Conseil municipal doit entériner les documents d'arpentage proposés par le cabinet Deguilhem.
Mr le Maire présente les documents d'arpentage établis par Mr Deguilhem relatifs au chemin d'accès à la Pervenche et Prégrand. Etant directement concerné, en tant que propriétaire, il demande au Conseil municipal de délibérer afin d'autoriser un Adjoint à signer le document concernant la commune. Il rappelle que deux documents d'arpentage ont été établis puisque ce chemin passe également sur la commune de Mézilhac. Comme évoqué lors d'une précédente réunion, Mr le Maire rappelle que les frais d'établissement de ce dernier seront à la charge de la commune de Marcols les Eaux.
Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil municipal autorise Mr Marcel Michel, Adjoint, à signer les documents d'arpentage en tant que représentant de la commune de Marcols les Eaux.

Projet de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie (maîtrise d'œuvre)

Le 28 février, Mr le Maire indique au Conseil municipal que Mr Ruegger de la Direction Départementale des Travaux (DDT) va établir un diagnostic pour les bâtiments communaux afin de recenser les points de l'espace public qui mettent en difficulté les personnes à mobilité réduite (PMR) aptes à se déplacer seules. Il charge Anne Marie Roudil et Michel Gemo de l'accompagner lors de sa venue le 07 mars. **Le 04 mai,** Mr le Maire nous dresse une présentation sommaire du diagnostic des bâtiments communaux (école, salle des associations/cantine, salle polyvalente de Gourjatoux, mairie, Agence Postale Communale (APC), bibliothèque) établi par Mr Ruegger de la DDT. Il permettra aux élus de programmer des travaux en fonction de leurs choix, de leur budget et des contraintes éventuelles. Ainsi, concernant le bâtiment de la mairie, la salle du Conseil et la bibliothèque doivent être accessibles aux PMR.

Des renseignements ont été pris pour l'installation d'un ascenseur mais le manque de place la rend impossible. Par contre, un élévateur, même s'il est limité à 2 places, a l'avantage de fonctionner avec le 220V et de ne coûter (par rapport à l'ascenseur) qu'environ 20 000 €. La base de son bâti pourrait être les toilettes actuelles. Il faut maintenant se renseigner pour obtenir des subventions qui nous permettront de mener à bien ce projet. Quant à l'aménagement de l'APC, une subvention de La Poste de 10 000 € a d'ores et déjà été obtenue.

Le 11 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur les travaux nécessaires à l'accessibilité pour les PMR du bâtiment de la mairie et, pour les réaliser, sur le choix du maître d'œuvre.

Mr le Maire rappelle que le 1er étage de la mairie, où se trouvent la bibliothèque, la salle du Conseil et la salle des archives, est inaccessible à ce jour aux personnes à mobilité réduite (PMR) et que le rez-de-chaussée (secrétariat de mairie, agence postale et toilettes) est également à aménager dans ce sens. Le diagnostic établi après un état des lieux de ce bâtiment et réalisé début 2012 par la DDT, arrive aux mêmes conclusions et préconise des travaux et des aménagements (ascenseur, élargissement des portes, toilettes) nécessaires afin de rendre accessible ce bâtiment public aux PMR. Concernant l'extérieur du bâtiment, une étude faite en 2011, toujours par la DDT, dans l'optique du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) visait le même objectif. Pour financer ces travaux, une aide peut être sollicitée auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).Dans un premier temps il est nécessaire, afin d'établir un dossier avec le coût des travaux estimé à 50 000€, de choisir un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études) qui, par la suite, assurera la maîtrise d'œuvre. Ce dossier tiendra compte du diagnostic établi par la DDT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour le choix d'un maître d'œuvre concernant les travaux d'accessibilité aux PMR du bâtiment de la mairie (intérieur et extérieur).
- Charge Mr le Maire des démarches nécessaires pour la demande d'aide auprès du FIPHFP.

Eclairage public

Le 19 janvier, le Conseil municipal doit se prononcer sur une demande d'un éclairage public aux Ribiers.

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la demande des habitants des Ribiers pour la mise en place d'un éclairage public. Il rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés à 50 % sur le tarif Hors Taxe par le Service de l'énergie de l'Ardèche (SDE 07).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Mr le Maire de demander un devis pour ces travaux et de faire le nécessaire auprès du SDE 07 pour l'obtention d'une subvention. En fonction du coût, ces travaux pourraient être inscrits au budget 2012.

Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer sur la nouvelle convention proposée par le SDE quant à la maintenance de l'éclairage public.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Président du syndicat départemental de l'énergie de l'Ardèche (SDE 07) en date du 27 avril 2012 proposant de signer une nouvelle convention relative à la maintenance de l'éclairage public. Cette convention comprend notamment les nouveaux forfaits versés par les communes au SDE 07. Cette révision fait suite à la mise en place par le Syndicat d'un entretien préventif des luminaires ce qui a réduit le nombre d'interventions ponctuelles de dépannage et leur coût global. Pour la commune la nouvelle convention propose un montant de participation de 2541 € pour 2012 soit une diminution de 39,36 % (avec la convention actuelle le forfait aurait été de 4190 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention, relative à la maintenance de l'éclairage, avec le SDE 07.

Le 04 mai,le Conseil municipal doit se prononcer sur son adhésion au projet d'éclairage public "Rhône Alpes 2012"
Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Président du SDE 07 en date du 04 avril 2012 indiquant que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) présente un appel à projet pour les communes de moins de 2000 habitants pour le remplacement des ballons fluorescents sachant que les lampes utilisant cette technologie seront retirées de la vente dès 2015.
L'ADEME propose une aide pouvant atteindre 360 € par point lumineux dans la limite de 50 par commune.
Le nombre de ballons fluorescents sur la commune est de 94 (sur 121 points lumineux) et une pré-étude du SDE 07 fait ressortir un potentiel d'économie suffisant (environ 3582 € sur la facture annuelle d'électricité) pour participer à une candidature pour ce projet. La commune étant à la fois adhérente à la maintenance de l'éclairage public et à la compétence optionnelle "maîtrise de l'énergie" du syndicat, les services du SDE 07 proposent de réaliser l'étude nécessaire à la candidature. L'investissement serait de 90 600 € HT avec une aide de l'ADEME de 18 000 €. D'autres aides seront cumulables avec cette action notamment celle du SDE07.
Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération "Eclairage Public Rhône Alpes 2012"
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Dépenses : 90 600 € HT soit 108 358 € TTC
  - Emprunt ou fonds propres : 44 600 €
  - Recettes : Subvention ADEME: 18 000 €,
    Subvention SDE 07 : 28 000 €
- Autorise Mr le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ADEME.
- Charge le SDE 07 de réaliser l'étude nécessaire à la candidature de la commune à ce projet.
- Indique que cette opération ne pourra être réalisée qu'avec un maximum d'aides et selon les disponibilités financières de la commune.

Le 15 novembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du projet d'investissement relatif à la mise en basse consommation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.
Mr le Maire rappelle la délibération du 04 mai 2012 approuvant l'opération « éclairage public Rhône Alpes 2012 ». Il nous annonce que le projet de la commune est l'un des 11 retenus parmi toutes les communes ardéchoises de moins de 2 000 habitants. Il nous précise que le montant des travaux sera inférieur aux prévisions et indique que la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SDE 07. Il fait part de l'annexe financière jointe à cette convention :

- Montant estimatif des travaux : 48 910,16 € HT soit 58 500,00 € TTC
- Subvention ADEME : 18 000 €
- Subvention SDE07 : 20 673 €

Il reste donc à la charge de la commune 10 237,16 € auxquels s'ajoutent 9 589,89 € de TVA soit au total 19 827 € sachant que le Fond de compensation remboursera la quasi-totalité de la TVA l'année suivant celle de la fin des travaux, soit 2014. Mr le Maire propose d'ouvrir dès à présent l'opération en investissement sur le budget général 2012. Il indique que 50 % du montant HT des travaux devront être versés prochainement au SDE 07 soit 24 455,08 € et que l'ensemble du projet doit être inscrit dans le budget communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention signée entre la SDE 07 et la commune et son annexe financière.
- Décide d'inscrire cette opération sur le budget général en investissement.

Conditions d'accueil d'un groupe d'enfants

Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer sur les conditions d'accueil au camping des enfants d'un centre social du Gard.

Mr le Maire fait part de la demande du centre social ESCAL situé à Marguerittes dans le département du Gard pour venir au camping durant 4 semaines du 15 juillet au 17 août 2012, un séjour d'enfants âgés entre 6 et 16 ans. Un tarif de 1000 € lui avait été proposé. Il rappelle que Mr Thierry Blachier, Adjoint chargé du camping, a reçu les responsables le 18 avril. Il s'agit aujourd'hui de valider le tarif et d'énumérer par délibération les principales conditions de séjour de ce Centre au camping.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande du centre social ESCAL pour séjourner au camping du 15 juillet au 17 août 2012 dans les conditions suivantes :

- Durant le séjour, le local des chasseurs est mis à la disposition du camp de jeunes.
- En cas de mauvais temps, la salle des Fêtes de Gourjatoux sera également mise à leur disposition.
- Un état des lieux du local et du matériel sera effectué en début et fin de séjour entre la mairie et le responsable du séjour.
- Une caution de 200 € sera demandée à l'association lors de l'état des lieux du local et du matériel. Elle sera rendue après état des lieux lors du départ de l'association si aucune dégradation n'est constatée.
- Mr Blachier, responsable du camping, doit pouvoir s'adresser à la même personne durant la totalité du séjour.
- Le coût du séjour au camping est fixé à 1000 € tout compris.
- Un frigo et un congélateur sont mis à disposition du Centre.

Divers aménagements

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le rachat des 3 caravanes sous contrat de location.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 22 janvier 2009 un contrat de location avait été signé avec Cap Loisirs concernant 3 caravanes « estivales ». Ce contrat de location d'une durée initiale de 3 ans avait été modifié par délibération du 21octobre 2010 et rallongé d'une année. Il se termine cette année et il convient d'indiquer à Cap Loisirs si la commune rachète ces caravanes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de conserver les caravanes et charge Mr le Maire de discuter avec la société Cap Loisirs afin que le prix de rachat soit inférieur à celui indiqué sur le contrat initial (150 € par caravane). Il le charge également des démarches nécessaires afin d'acquérir ces structures et l'autorise à prendre la décision concernant la valeur de rachat à la condition précitée.

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'achat de 3 mobil-homes.

Mr Thierry Blachier, Adjoint délégué au camping municipal, fait part de sa démarche auprès du camping l'Ardéchois en vue d'acquérir des mobil-homes. En effet, il s'avère qu'il y a une demande plus importante pour des locations de mobil-homes que pour des caravanes. Mr Blachier indique que le camping l'Ardéchois propose à la vente 3 mobil-homes pour un montant total de 4 000 €, qu'il les a visités et estimés dans un état correct. De plus, financièrement, il serait possible de régler cet achat sur deux années.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'acheter les trois mobil-homes pour un montant global de 4 000 € au camping l'Ardéchois.
- Emet un avis favorable pour le paiement sur 2 années soit 2 000 € en 2012 et 2 000 € en 2013.
- Charge Mr le Maire de mandater cette somme au vendeur.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Camping municipal

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer pour autoriser la vente à des particuliers des 3 caravanes. Mr Thierry Blachier, adjoint délégué au camping municipal, indique qu'il a eu des demandes, confirmées par courrier, pour l'achat des 3 caravanes. Elles émanent de personnes qui seraient intéressées pour acquérir une caravane et la laisser au camping en permanence. Mr Blachier, sachant que les mobil-homes correspondent plus à l'attente de la clientèle et que ces caravanes ont eu un faible taux d'occupation, propose que ces dernières leur soient revendues dans l'état. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable à ces demandes en sachant que ces caravanes resteront au camping et de ce fait engendreront le paiement du garage mort.
- Fixe le prix de vente d'une caravane à 200 € en l'état.
- Décide de vendre trois caravanes aux demandeurs suivants : Mme et Mr Roger Villa, Mme Audrey Eychenne et Mr Philippe Blache, et Mme et Mr Joël Blachier.
- Indique que cette délibération ne sera applicable qu'en cas de rachat des caravanes à la société.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ces ventes.

Tarifs de location de la salle des fêtes du Gourjatoux

Formules	Tarifs
Associations locales	65 €
Associations extérieures	100 €
Particuliers	170 €

Le montant total de la location doit être réglé dès la réservation. Une demande écrite nécessaire en cas de son annulation sera examinée par le Conseil municipal qui décidera de son remboursement en tenant compte des raisons invoquées. Une caution de 250€ est exigée lors de l'état des lieux à la remise des clés.

Tarifs du camping municipal (Pleine saison : du 06 juillet au 23 août 2013 inclus)

Le 11 octobre 2012,le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs du camping, inchangés par rapport à 2012, pour l'année 2013. Ouvert du 27 avril au 30 septembre, ses tarifs sont tout compris (taxe de séjour, charges ...)

Formules hors mobil-home	Tarifs
Forfait 2 adultes	7,50 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €
Adulte supplémentaire	2,70 €
Branchement électrique	2,60 €
Garage mort pleine saison (du 01 juillet au 31 août)	2,20 €
Garage mort hors saison	1,00 €
Jetons pour machine à laver le linge	3,50 €
Personne étrangère au camping désirant utiliser les douches	1,50 €

Mobil-home de 4 à 6 places (Caution 400€)	Nuitée	Semaine
Pleine saison	60 €	300 €
Hors saison	50 €	300 €
A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs		

Pour tous séjours de plus d'une semaine dans un Mobil-home, s'adresser à la mairie pour bénéficier de **tarifs dégressifs très avantageux.**

Mise en place de la Communauté d'agglomération du Centre Ardèche

Le 19 janvier, Mr le Maire fait part au Conseil municipal de l'arrêté de Mr le Préfet en date du 26 décembre 2011 concernant le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ardèche. Cet arrêté, pris notamment en fonction des avis exprimés par les organes délibérants et par la commission départementale de coopération intercommunale en date du 22 décembre, prend en compte la décision du Conseil municipal de Marcols les Eaux mais la Communauté de communes des Châtaigniers est désormais éclatée comme suit:

- St Julien du Gua, Gluiras et Marcols les Eaux sont regroupés avec la future Communauté d'agglomération Centre-Ardèche.
- Saint-Pierreville, Issamoulenc et Albon d'Ardèche sont rattachées aux Communautés de communes du Haut Vivarais, des Boutières et du pays du Cheylard.

Cette scission aura pour conséquence la répartition de la dette entre les 6 communes en fonction des travaux réalisés sur le territoire de chacune d'elle.
Mr le Maire précise qu'il a aussitôt pris contact avec Mme la Présidente de la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres afin que la commune de Marcols les Eaux soit associée aux discussions concernant notamment les compétences et la fiscalité de la future Communauté d'agglomération. Il rentre ainsi, en compagnie d'Anne Marie Roudil, au sein de son Comité de pilotage.
Le 28 février, tous deux font au Conseil municipal le compte rendu des deux rencontres, **le 02 février** aux Ollières sur Eyrieux et **le 22 février** à La Voulte sur Rhône, auxquelles ils ont assisté et où il apparait que des groupes de travail vont être mis en place selon des thématiques bien précises : finances, personnel, fiscalité et modalités de fusion, communication et économie, agriculture, tourisme et aménagement de l'espace, environnement, habitat et action sociale, politique de la ville, culture, sport et loisirs.
Mr le Maire demande aux élus de réfléchir à quels groupes ils souhaiteraient participer. De plus amples renseignements seront donnés lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.
Après la réunion tenue **le 05 avril** à Saint julien du Gua et celle du Comité de pilotage **le 10 mai, le 07 juin** Mr le Maire nous informe de la création de quatre groupes de travail ouverts à tous les Conseillers municipaux des 35 communes concernées et chargés d'envisager les compétences de la future Communauté d'agglomération. Mr le Maire demande aux Conseillers municipaux de s'inscrire dans ces groupes et de se montrer assidu aux réunions subséquentes. Se sont ainsi inscrits :

- Pour le développement économique, l'agriculture, l'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat : Pierre-Henri Maure, Thierry Blachier et François Blache.
- Pour l'action sociale et la politique de la ville : Anne-Marie Roudil et Michel Gemo.
- Pour l'assainissement et les déchets : Robert Teyssier et Isabelle Isard.
- Pour la voierie, les équipements sportif et culturels : Michel Gemo et Marcel Michel.

Il demande aussi au Conseil municipal de se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes et la désignation d'un interlocuteur unique pour la mise en place de la Communauté d'agglomération.
Pour cela, Mr le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, juridiquement, la création de la Communauté d'agglomération du Centre Ardèche, comprenant les deux Communautés de communes de Privas Rhône Vallées et d'Eyrieux aux Serres et les neuf communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint Laurent du Pape, Saint Fortunat, Ajoux, Gourdon, Gluiras, Saint Julien du Gua et Marcols les Eaux, correspond à un processus complexe de « fusion-extension-transformation ». Afin d'accompagner les diverses collectivités concernées dans leur démarche, il est envisagé de diligenter une étude qui comportera deux volets :

- Une phase d'accompagnement des quatre groupes de travail mis en place.
- Une phase d'assistance dans la mise en œuvre technique des compétences (modalités d'exercice et évaluation du coût des compétences, fiscalité, dotations...).

De plus, ne serait-ce que pour le paiement de cette étude, Mr le Maire indique que la constitution d'un groupement de commande est nécessaire et qu'il est préférable de désigner pour cela un seul interlocuteur ou coordonnateur dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics.

Ainsi une convention, signée par tous les membres de ce groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes Privas-Rhône-Vallées comme coordonnateur.
La participation de chaque commune sera calculée au prorata de sa population, sur la base du prix TTC de l'étude. Son coût est estimé entre 1,5 et 2 € par habitant.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les 2 Communautés de communes et les 9 communes de la future Communauté d'agglomération en vue de la passation d'un marché d'étude, d'assistance et de conseil pour la mise en place de la Communauté d'agglomération du Centre Ardèche.
- Approuve le principe de la participation de la commune de Marcols les Eaux à ce groupement de commandes.
- Approuve la désignation de la Communauté de communes Privas-Rhône-Vallées comme coordonnateur du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2012.
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 11 octobre, Mr le Maire fait le compte rendu sommaire de la réunion plénière qui a eu lieu **le 27 septembre**. Ainsi :

- Le bureau d'études va passer dans les communes pour un « état des lieux » sur les compétences et son bilan sera connu au printemps 2013.
- Les statuts de la Communauté d'agglomération (CA) doivent être déposés en Préfecture avant fin juin 2013 puis une période de transition où les nouvelles règles commenceront à s'appliquer jusqu'à fin 2013 avant sa mise en place définitive au 01 janvier 2014.
- Les compétences déjà connues de la CA sont l'assainissement collectif en régie directe et le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) d'environ 5500 maisons, le transport (même scolaire)et les ordures ménagères dont le taux sera lissé sur plusieurs années.

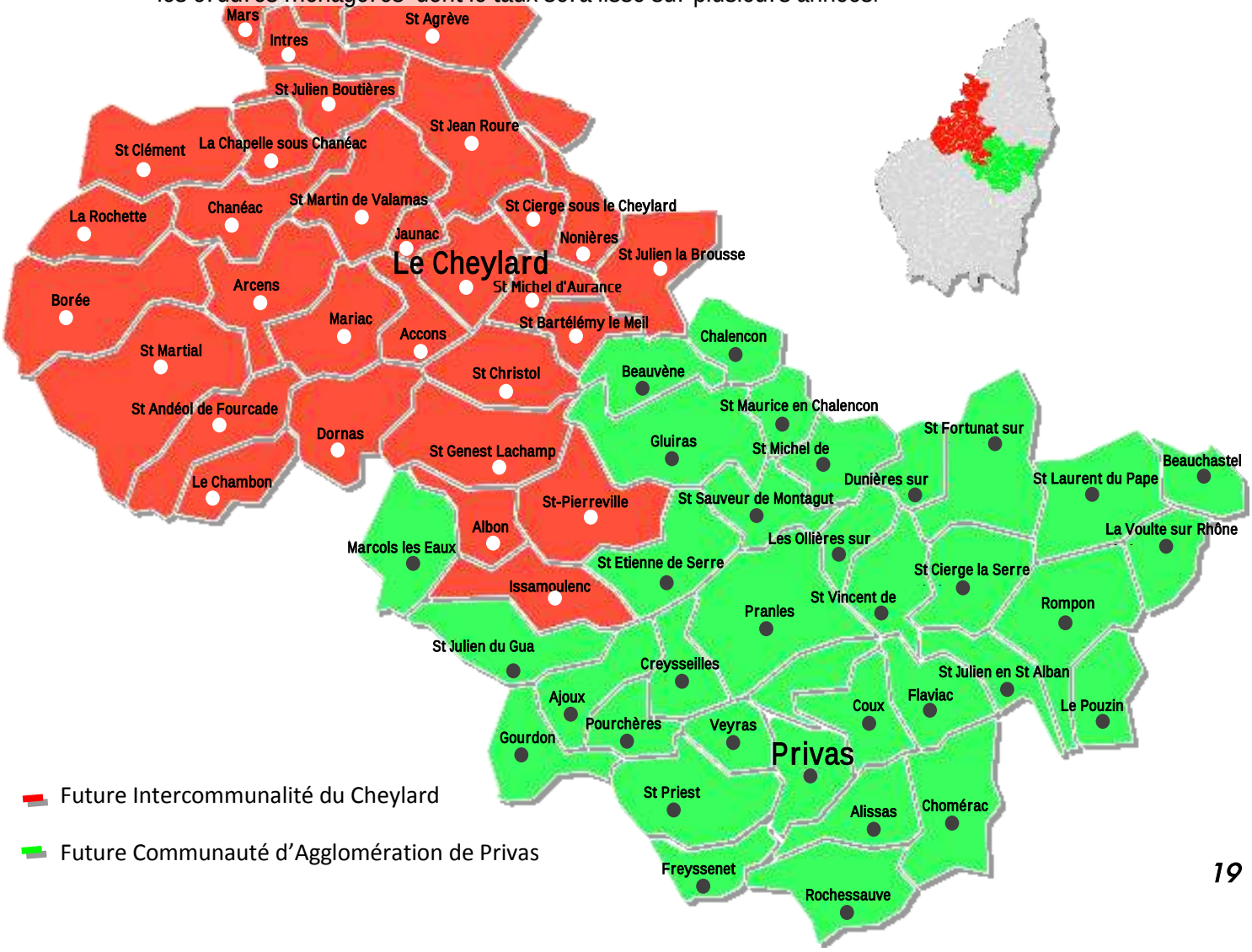

Formation à la fonction d'artificier

Le 28 février, Mr le Maire fait part de la nouvelle réglementation concernant les tirs des feux d'artifice. Pour qu'une commune puisse tirer des feux d'artifice, il faudra obligatoirement qu'un de ses concitoyens soit habilité à le faire. Une formation d'artificiers est organisée par la société Lacroix – Ruggieri début avril à Yssingeaux. Le montant de cette formation (C4 T2 Niveau 1) s'élève à 300 € HT par stagiaire.
Pierre-Henri Maure fait part de son intérêt envers cette formation. Mr le Maire le désigne pour la suivre et demande au Conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge de ses frais de déplacements.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre en charge :

- Le coût de la formation soit 358,80 € TTC.
- Les frais de déplacement de Mr Pierre-Henri Maure selon les barèmes de remboursement.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Maison Cornu (ancienne boulangerie)

Le 29 mars, comme suite à ses premiers contacts avec les propriétaires de la maison Cornu (ancienne boulangerie) cadastrée AB 295, une proposition de vente à 65 000€ lui a été faite. Mr le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à cette proposition, une réponse devra être donnée lors du prochain conseil municipal.
Le 04 mai, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'achat d'une des maisons du village.
Mr le Maire rappelle que le Conseil municipal avait déjà discuté de cette possibilité d'achat lors de la réunion du 12 mai 2011 et que le prix proposé aux vendeurs était de 60 000 € lesquels en avaient été informés par courrier du 23 mai 2011. Lors de la dernière réunion, Mr le Maire avait demandé aux membres du Conseil municipal de réfléchir sur cette nouvelle proposition et il convient aujourd'hui de prendre une décision.
Après en avoir discuté et délibéré le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (soit 3 abstentions, 1 voix contre et 7 pour) :

- Emet un avis favorable à l'achat de la maison cadastrée AB 295 pour un montant de 60 000 €.
- Charge Mr le Maire de faire cette proposition aux vendeurs.
- Si les vendeurs sont d'accord pour ce prix, demande à Mr le Maire de faire les démarches pour un emprunt de la même somme.
- Indique que cet achat est lié à l'obtention de l'emprunt.

Tarifs de la plastification de documents

Le 04 mai, le Conseil municipal doit convenir des tarifs applicables quant à la plastification de documents.
A la suite de l'acquisition de cet appareil, Mr le Maire propose que des tarifs soient fixés pour les particuliers et les associations qui souhaiteraient bénéficier de ce service.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire à modifier l'arrêté de la régie des photocopies afin d'intégrer ces tarifs.
- Fixe les tarifs suivants :

Plastification de documents	A4	A3
Hors associations	0,60€	1,20€
Associations	0,50€	1,00€

Photocopies de documents	Noir et blanc				Couleur			
	simple		Recto verso		simple		Recto verso	
	A4	A3	A4	A3	A4	A3	A4	A3
Associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0,40€	1€	0,50€	1,20€
Hors associations	0,30€	0,50€	0,40€	0,60€	0,60€	1,20€	0,70€	1,40€

Demande pour l'acquisition d'un véhicule auprès du Conseil général

Le 07 juin, le Conseil municipal doit se prononcer sur une demande d'achat d'un véhicule auprès du Conseil général.
Mr le Maire indique qu'il a fait une démarche auprès des services du Conseil général afin de solliciter l'achat d'un de ses véhicules parfois proposés à la vente en faveur des communes. Il rappelle que la voiture utilisée actuellement par les préposés aux travaux est en mauvais état et demande de plus en plus de réparations. De plus, la réforme des Collectivités territoriales risque d'entraîner la commune à se retrouver avec de nouvelles compétences qui obligeront le service de voirie à une nouvelle organisation.
Mr le Maire demande au Conseil municipal de soutenir sa démarche et de faire acte de candidature pour l'acquisition d'un véhicule.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Mr le Maire des démarches nécessaires auprès du Conseil général pour l'acquisition d'un véhicule et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Achat d'une parcelle

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'achat d'une parcelle pour l'euro symbolique.
Mr le Maire rappelle qu'à la réunion du Conseil municipal le 26 juillet, la proposition de la famille Michel de céder à la commune la parcelle AB 230, un cabanon situé derrière la mairie, pour l'euro symbolique avait été examinée.
Un avis de principe favorable avait été émis par le Conseil municipal à condition que les vendeurs prennent à leur charge 50 % des frais notariés d'environ 400 €.
Par lettre du 19 août 2012, la famille Michel accepte cette prise en charge. De ce fait, Mr le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur cette acquisition.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la proposition de la famille Michel pour la cession à la commune de leur parcelle AB 230 à l'euro symbolique.
- Indique que les frais de notaire seront pris en charge à 50 % par les vendeurs et 50 % par la commune.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents ainsi que l'acte notarié qui sera passé chez Me Borne à l'étude notariale de St Sauveur de Montagut.

Loyers des logements communaux

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement d'un bail et le montant des loyers des logements communaux.
Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la reconduction tacite aux mêmes conditions du bail de Mme et Mr Christophe Dumais pour le logement situé au rez-de-chaussée quartier des Ecoles.
Concernant l'ensemble des locations des logements communaux, Mr le Maire propose de ne pas augmenter en 2012 le montant des loyers dont la révision intervient entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte du renouvellement tacite du bail de Mme et Mr Christophe Dumais pour le logement situé aux écoles.
- Décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux en 2013.

Loyers autres que les locaux d'habitation

Le 15 novembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur une éventuelle augmentation des loyers des locaux municipaux autres que ceux d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'augmenter, à compter du 1er Janvier 2013, d'environ 5% la location des différents locaux communaux (garages, caves et divers).

Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

Le 06 septembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le recrutement d'un agent contractuel.
Mr le Maire fait part de la nécessité de recruter temporairement du personnel pour le surcroît de travail relatif à l'exploitation de la station d'épuration, de la chaufferie communale et de la gestion de d'eau ainsi que l'aménagement du terrain de camping (mise en place des nouveaux mobil-homes notamment).
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Renouvellement d'un CDD

Le 11 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de Bruno Vergne.
Mr le Maire indique que le contrat de travail à durée déterminée de Bruno Vergnes se termine le 30 novembre 2012. Il rappelle qu'il est chargé notamment du portage du repas à domicile et de seconder le préposé titulaire aux travaux. L'emploi a été créé en septembre 2007 pour une durée hebdomadaire de 15 h.
Considérant les besoins du service, et notamment la nécessité de continuer le portage du repas à domicile, Mr le Maire propose de renouveler le contrat et demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Il précise que, s'agissant de la 6e année, ce contrat ne pourra pas être renouvelé. À l'issue de celui-ci, selon les besoins du service, un contrat à durée indéterminée pourra être proposé à l'agent.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à procéder au renouvellement du contrat de travail de Mr Bruno Vergnes, en tant qu'adjoint technique de 2e classe selon les conditions énoncées dans la délibération du 14 septembre 2007, et ce pour une durée de un an.

Subvention classe de découverte

Le 11 octobre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer pour que les enfants de l'école puissent partir en classe de découverte.
Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'un séjour en classe de découverte est programmé par l'équipe pédagogique des classes de l'école de La Gluèyre. Il indique que le projet ne pourra être retenu que si l'aide de la mairie est égale ou supérieure à la participation du département soit au minimum 11 € par nuitée et par enfant. 11 enfants étant concernés, cela représente, pour un séjour de 4 nuitées, une somme de 484 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une subvention pour les classes de découverte organisées par le SIVU de la Gluèyre à savoir 11 € par nuitée et par élève domicilié sur la commune.
Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2013 et seront versés, à l'issue du séjour et sur présentation d'un état de présence établi par le directeur de l'école, à l'amicale laïque.

Abonnement du chauffage pour le logement des gérants du multiservice

Le 15 novembre, le conseil municipal doit se prononcer sur la reconduction de l'exemption du paiement de l'abonnement du chauffage de leur logement pour les gérants du multiservice.
Mr le Maire rappelle la délibération du 14 novembre 2009 par laquelle il avait été décidé que la commune prendrait en charge durant 3 ans le montant de l'abonnement du chauffage pour le logement des gérants du multiservice. Cette décision avait été prise dans le cadre du maintien du commerce local. Cette gratuité arrivant à son terme au 31 décembre 2012, Mr le Maire propose qu'elle soit reconduite pour la même durée.
Il fait également part de la rencontre qu'il a eue, accompagné de quelques membres de la commission créée à cet effet, avec les gérants le 20 novembre pour faire le point avec eux sur le fonctionnement du multiservice.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il convient de faire un effort afin d'essayer de maintenir ce commerce, décide de renouveler la gratuité de l'abonnement du chauffage pour le logement des gérants du multiservice, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2015. La consommation reste toutefois à leur charge. Les gérants réalisent ainsi une économie annuelle d'environ 350 € TTC.

Recensement de la population

Le 15 novembre, le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix d'un agent recenseur, d'un agent coordonnateur pour effectuer le prochain recensement.
Mr le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.
Il indique qu'il est nécessaire de nommer par arrêté municipal, après avis du Conseil municipal, les personnes chargées du suivi et de la collecte.
Il propose également que les frais de déplacement de l'agent recenseur lui soient payés et que, comme lors des recensements précédents, la dotation forfaitaire allouée à la commune lui soit reversée en totalité. La dotation allouée à la commune pour le recensement 2013 est de 701 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition de Mr le Maire et mandate comme agent recenseur Annabelle Chanal, et comme coordonnatrice communale Nicole Chareyre qui sera assistée d'Annabelle Chanal.
- Inscrit au Budget Principal 2013 les crédits alloués par l'État au titre de la dotation forfaitaire de recensement soit 701 €.
- Décide que la dotation sera reversée en totalité à l'agent recenseur.
- Décide de payer les frais de déplacement de l'agent recenseur pour les réunions, la journée de reconnaissance et pour le recensement. Un état des frais journaliers sera établi par l'agent recenseur.
- Mandate Mr le Maire pour signer toutes pièces se rapportant au recensement de la population.

Présentation du budget général en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 279 200,00 €

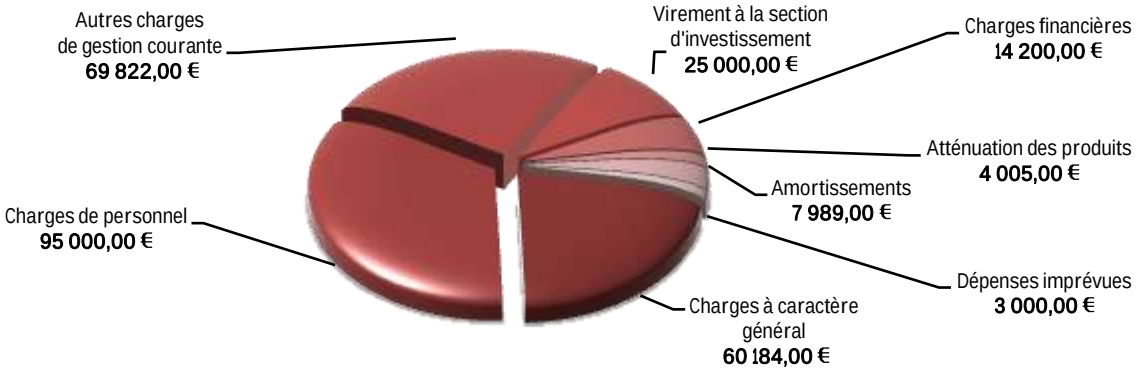

Recettes de fonctionnement : 279 200,00 €

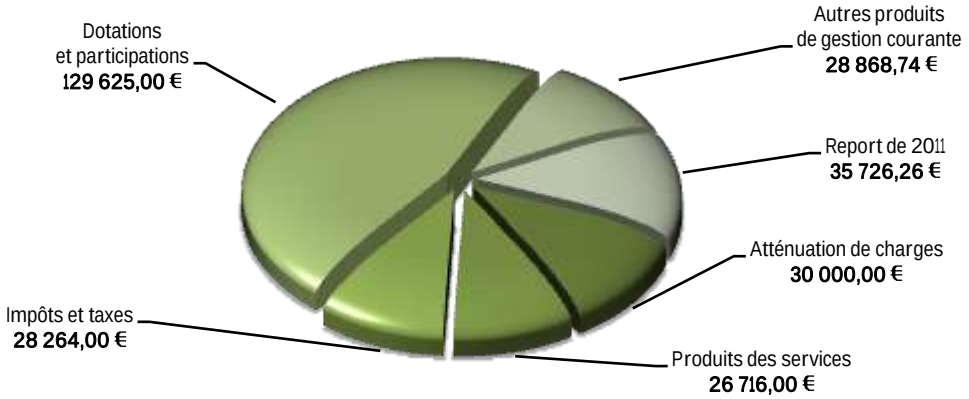

Présentation du budget général en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 120 544,41 €

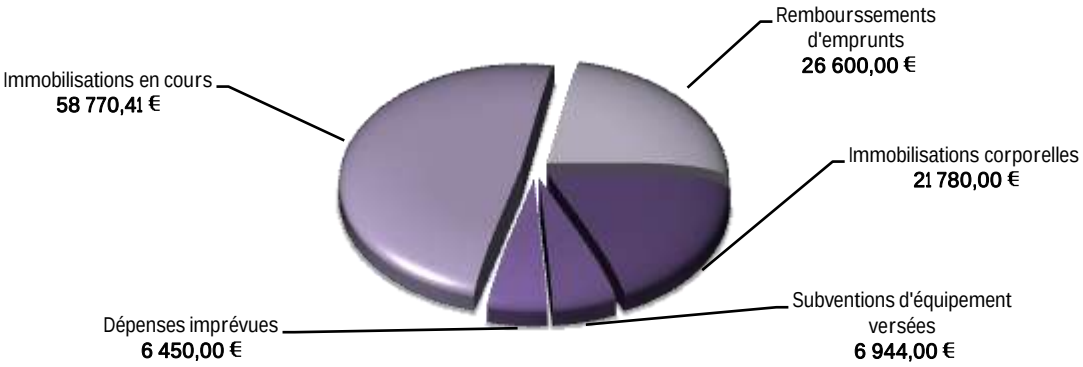

Recettes d'investissement 120 544,41 €

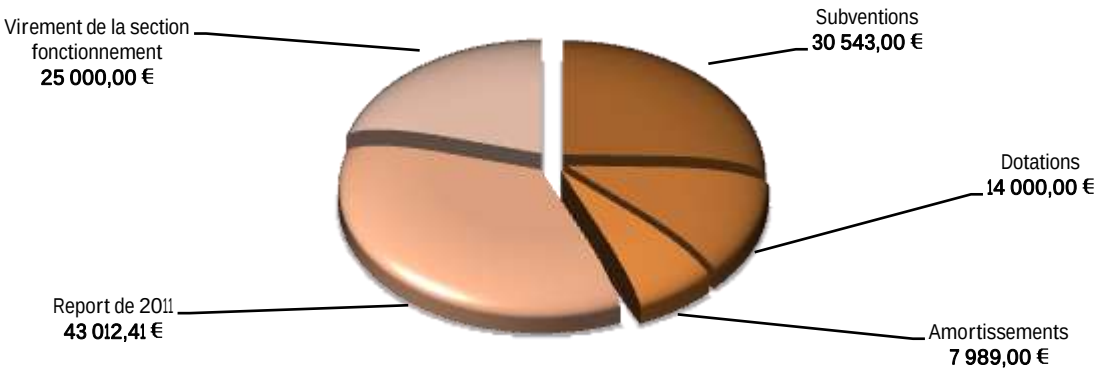

Présentation du budget eau et assainissement en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 133 000,00 €

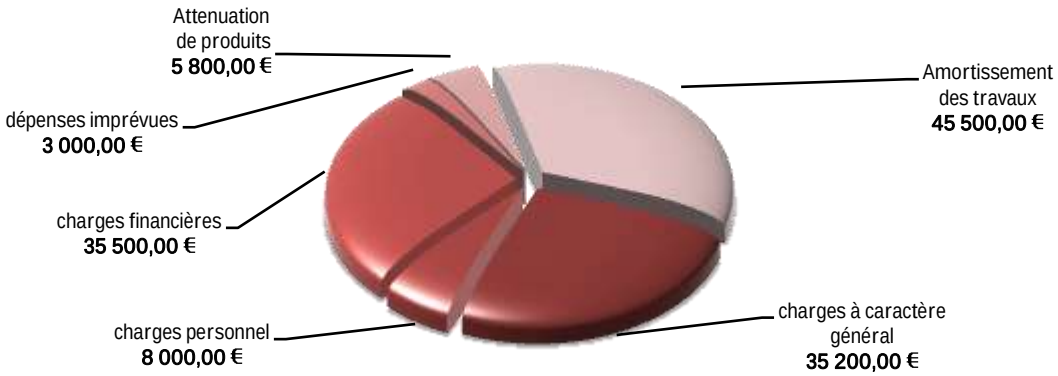

Recettes de fonctionnement : 133 000,00 €

Présentation du budget eau et assainissement en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 383 320,20 €

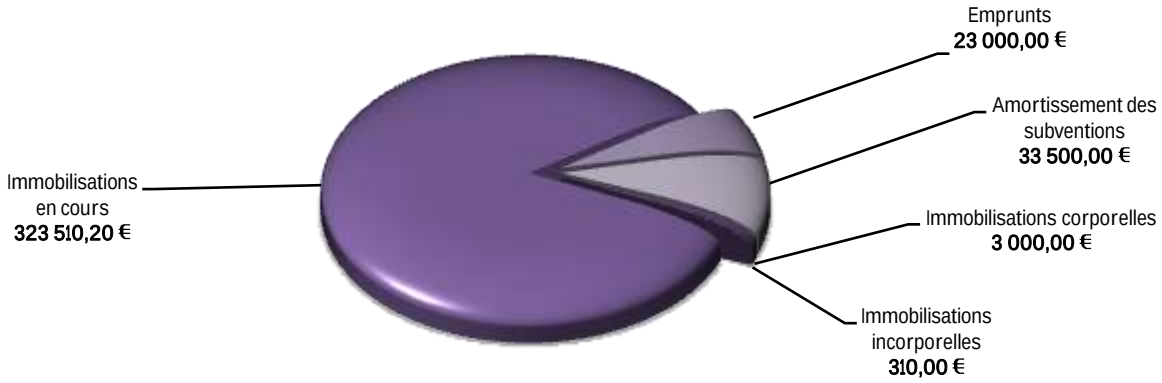

Recettes d'investissement : 383 320,20 €

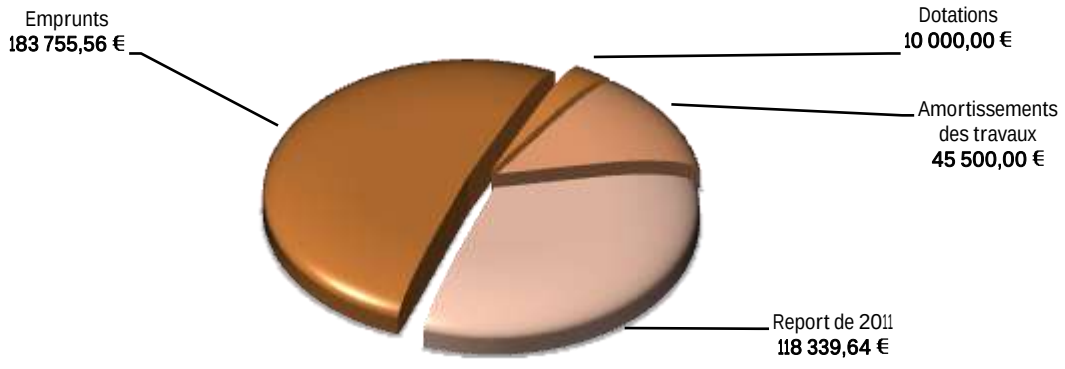

Présentation du budget de la chaufferie en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 98 297,00 €

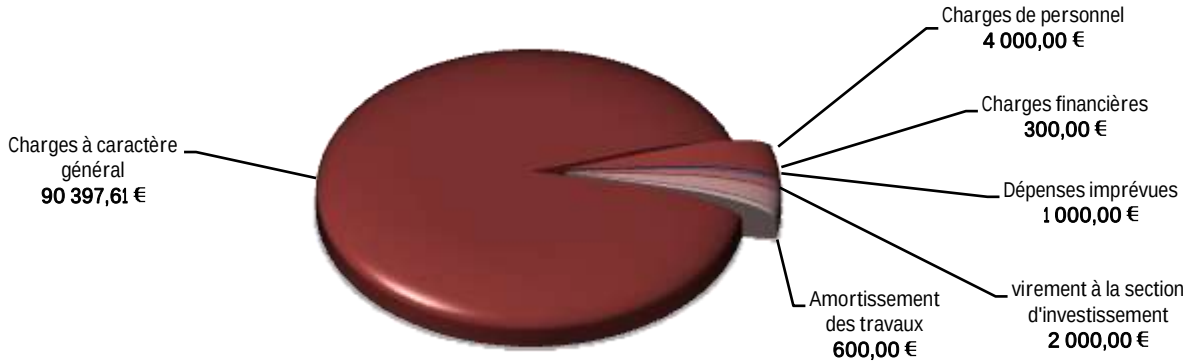

Recettes de fonctionnement : 98 297,00 €

Présentation du budget de la chaufferie en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 95 432,21 €

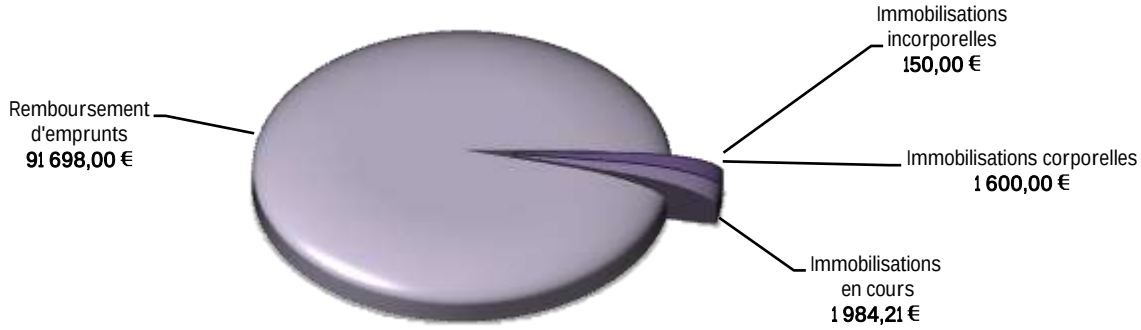

Recettes d'investissement : 95 432,21 €

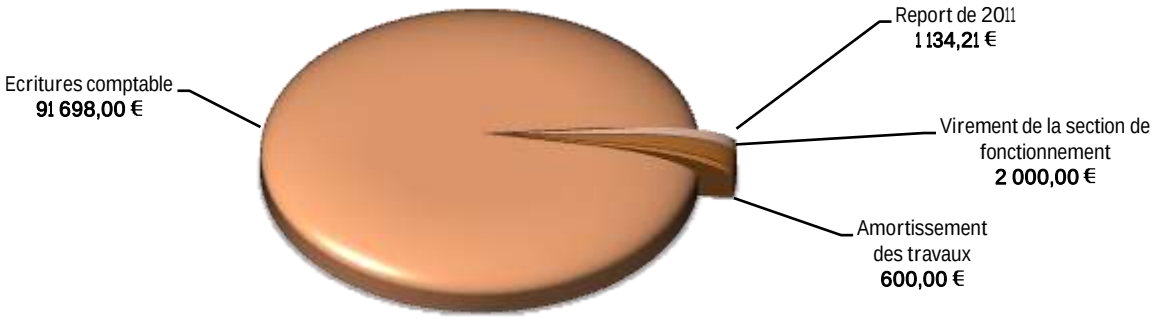

Présentation du budget du C.C.A.S. en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 4 140,00 €

Recettes de fonctionnement : 4 140,00 €

Présentation du budget du C.C.A.S. en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 0

Recettes d'investissement : 0

Présentation du budget de l'école de la Gluèyre en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

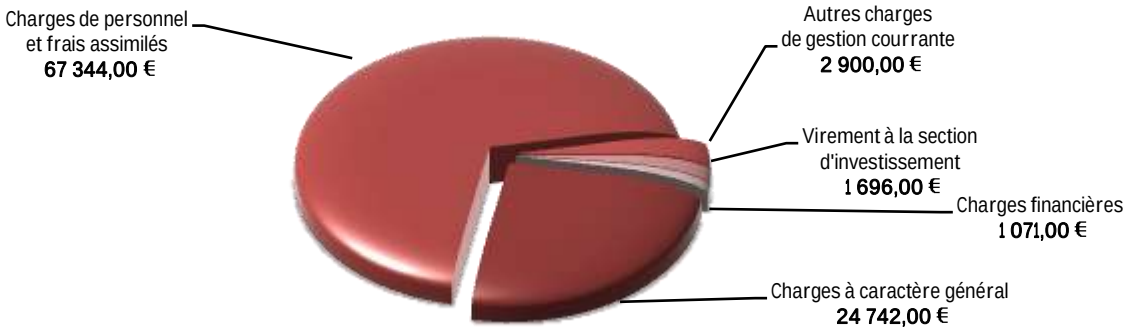

Recettes de fonctionnement :

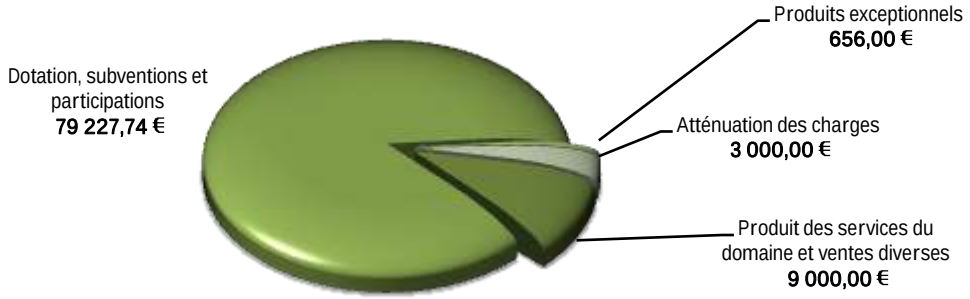

Présentation du budget de l'école de la Gluèyre en section d'investissement

Dépenses de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

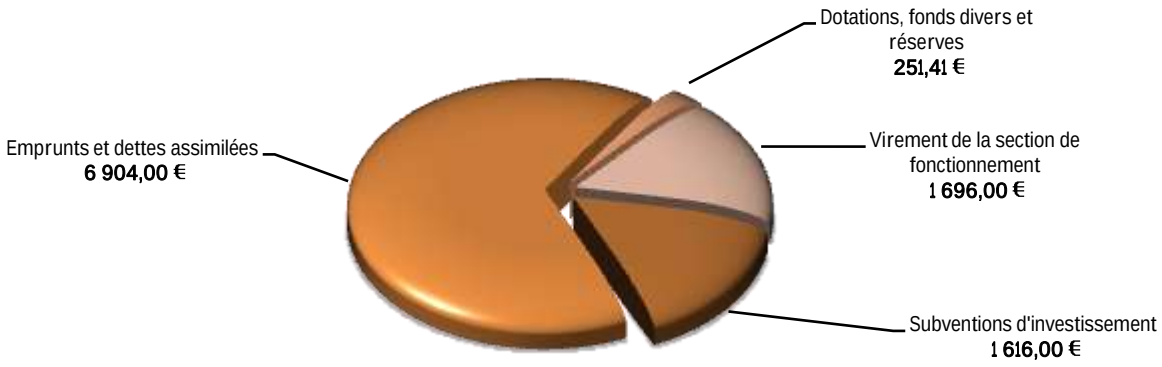

L'école de Marcols les Eaux

Cette année nous sommes 14 élèves : Lilou et Alexis en CE1, Samuel et Léonie en CE2, Élodie, Pauline, Sydney, Quentin et Mélodie (qui n'est pas là toute l'année) en CM1 et Thomas, Baptiste, Marion, Damien et Louis en CM2. Léonie et Louis sont de nouveaux élèves. Notre maître, Maxime, a été opéré de la cheville et Isabelle Lepetit le remplace. Nous ne savons pas quand il reviendra. L'aide de Maxime s'appelle Marine Lessard.
Les CM2 vont partir en 6e. Si les CE1 viennent de l'école d'Albon, les CP d'Albon seront à Marcols l'année prochaine. Mais il y aura peut-être des nouveaux arrivants comme Louis et Léonie...
La classe était présentée par Quentin et Baptiste

Sur la photo il manque Mélodie qui ne passe qu'une partie de l'année avec nous et était absente ce jour-là

Cette année l'arbre de noël des enfants des écoles de la Gluèyre a été organisé à Marcols les Eaux dans la salle du Gourjatoux.

D'autre part, du 03 au 07 juin 2013, les élèves bénéficieront d'une classe verte aux Moussières dans le Jura où chacun essaiera de décrocher le diplôme de maître-nageur!

Les travaux de reconstruction de l'établissement, commencés fin 2010, se sont poursuivis toute l'année 2012. Les opérations de réception des travaux, le passage de la Commission de sécurité (pompiers, gendarmes...) et la visite de conformité (ARS, Conseil Général) se dérouleront en janvier 2013. Le déménagement des résidants dans le nouveau bâtiment, initialement prévu fin novembre, est repoussé à fin février.
Malgré ce petit retard, on peut dire que les travaux se sont bien déroulés jusqu'à présent : les entreprises, en grande majorité ardéchoises, ont fait la preuve de leur rigueur et de leurs compétences. Le budget prévisionnel n'a subi aucun dépassement.

Bien qu'imposant, le bâtiment s'intègre agréablement dans le paysage.

Le nouveau bâtiment proposera 77 chambres individuelles, d'une surface de 20 m². Chacune dispose de sa propre salle de bain, avec douche "à l'italienne» (c'est-à-dire sans bac receveur), lavabo et w.c..
Une unité sécurisée de 14 lits hébergera les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, en particulier présentant des risques de "fugues" (il faudrait plutôt parler de "sorties intempestives") ou des comportements perturbateurs pour les autres résidants. Cette petite unité disposera de son propre jardin. Durant l'année 2012, le personnel de ce nouveau service a travaillé à l'élaboration d'un projet qui lui est propre, afin d'assurer un accompagnement véritablement individualisé aux personnes qui y seront accueillies. Il faut souligner que la demande en matière d'accueil de personnes désorientées est beaucoup plus forte, hélas, que l'offre, et que de nombreuses familles sont dans une situation difficile dans l'attente d'une place.
Le nouveau bâtiment est relié au bâtiment de 1992, qui accueillera au terme des travaux 30 résidants. Des douches ont été créées dans ces chambres et elles offrent un confort identique à celles du nouveau bâtiment.

Une réflexion a été mise en œuvre afin de faciliter le repérage grâce aux couleurs et à une signalétique adaptée.

Chaque étage est identifié par une couleur : rose au 3e, vert au 2e, jaune au 1er. La zone "accueil, administration et animation" est dans des tons orangés, tandis que la zone protégée pour les personnes désorientées est dans des tons de mauve. Les portes des chambres sont dans une nuance différente de celle des locaux communs.

En maison de retraite, la personne âgée doit se sentir comme à son domicile. La chambre est son espace privatif. Pour respecter au mieux ce principe, chaque chambre est personnalisée par des couleurs de tapisserie différentes. Le résidant peut décorer sa chambre avec des photos, des objets, ou même amener des petits meubles. Il peut disposer de sa ligne téléphonique (et donc d'Internet). Il disposera d'une boite aux lettres et d'une sonnette d'entrée.

Une forte prise en compte de la qualité environnementale

Le nouveau bâtiment est exemplaire en matière de prise en compte des normes environnementales : isolation par l'extérieur, double vitrage et volets isolants, avec fonction "brise-soleil", chauffage au bois (chaufferie municipale), ventilation double flux (l'air aspiré est filtré et recyclé dans le bâtiment), menuiseries "bois aluminium", etc. L'établissement disposant de locaux plus adaptés pourra également améliorer sa politique de tri des déchets. Il faut noter qu'une benne à cartons a été installée sur le nouveau parking et sera accessible, dès la fin du chantier, à toute la population.

Un prix de journée qui reste abordable

Le prix de journée est en 2012 de 46.86 €. À titre de comparaison, la moyenne départementale la même année est de 51.80 €. En 2013, le prix de journée voté par le Conseil d'administration est de 48.61 € (ce montant doit cependant être validé par le Conseil général). En 2014, le prix de journée devrait se situer entre52 € et54 €.

Pendant les travaux, la vie continue...

Malgré le manque de locaux adaptés, les animations ont été, durant l'année 2012, aussi nombreuses et variées qu'à l'habitude : gymnastique douce, art-thérapie, nombreuses sorties, piscine une fois par mois, bibliothèque (avec participation au jury du prix du plus beau livre, remis par le Conseil général de l'Ardèche), atelier-mémoire, atelier-poésie, etc. Ainsi, on se souviendra avec émotion de l'anniversaire de notre ex-doyenne, Mme Bernard (103 ans), qui a été l'occasion de réunir nos 4 centenaires : M. Michel, 102 ans, Mme Chambon, 101 ans et Mme Chasson, 100 ans.

La *Directrice, Isabelle Caussignac,*

À l'approche du terme de l'année 2012, le C.I.A. vous présente une rétrospective de ses diverses manifestations.

Le samedi 4 août, le marché artisanal apporte son lot annuel de produits locaux tandis que les élèves de l'école de Marcols animent un stand ludique sur le thème de l'alimentation. Nous reconnaissons là tout le travail de sensibilisation de Maxime, leur instituteur, sur une nourriture saine et équilibrée. Et petits et grands, tous les nombreux participants les félicitent de leur initiative et de la justesse de leur démarche. Les plus chanceux repartiront avec un bracelet, symbole de leur grande connaissance. Encore bravo, mais les bravos amènent souvent un bis..., alors à l'année prochaine ?

La Ligue contre le cancer, elle aussi, organise des jeux sur ce thème avec tout autant de succès.

Notre paëlla, plat toujours appréciée (léger et équilibré !), est dégustée par 175 convives.

Nous remercions chaleureusement nos sponsors qui nous soutiennent, et les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.

Le samedi 11 août, LA grande nouveauté, nous organisons, en lien avec la fête de la Myrtille de Mézilhac, une journée sportive sur la base d'une randonnée pédestre et un parcours tracé dans le milieu naturel de la myrtille.

Depuis Gourjatoux, une centaine de marcheurs rallie ainsi Mauras puis Mézilhac où une pause myrtilles leur permet quelques emplettes (leur portage gratuit est même assuré pour leur permettre de continuer le corps léger !) avant un retour sur Marcols par le Serre des Chapeaux. Le temps ou non de se changer et un spectacle théâtral de qualité, animé par la compagnie des Ateliers d'Athéna et suivi par près de 200 personnes, les attend sur la place de la mairie. Enfin, en soirée, une bombine géante, mijotée de main de Chef par Véronique Mouginot et ses marmitons et servie à plus de 180 gourmets, conclue délicieusement cette journée inondée d'un soleil de plomb ce qui ne gâche en rien la fête.

Après un tel succès, le Comité Inter Associations ne peut que vous donner rendez-vous en 2013 pour une deuxième édition.

Oh la vache, ça monte !

La montagne, ça creuse, surtout quand on arrive au sommet !

Le mardi 6 novembre, se tient à la salle des Associations le désormais traditionnel rendez-vous de la remise des chèques attribuant les bénéfices dégagés par les festivités de l'été.
Notre Trésorier, Dominique Vialle, remet ainsi à Mr Robert Feschet, Président départemental de la Ligue contre le cancer, et à Mr François Blache, Président du CCAS, un chèque de 600 € correspondant aux journées des 4 et 5 août et un deuxième chèque de 1000 €, relatif au 11 août, à François toujours au profit du CCAS.

Le dimanche 25 novembre, 80 danseurs viennent exercer leur talent et/ou leur passion autour d'un bal animé par des habitués de Marcols, le groupe « top musette » et digérer le cassoulet de Castelnaudary qu'ils avaient pour la plupart commencé à déguster dès 12h30 à la salle de Gourjatoux. Vivement l'année prochaine où tout le monde avec la Zumba éliminera tout le repas!

Pour conclure, un grand merci aux organisateurs, aux bénévoles qui s'investissent généreusement pour l'animation de toutes ces manifestations

Yoga

En ces temps difficiles, il est important de prendre le temps de s'occuper de soi, de faire une pause. Isabelle vous propose durant une séance d'une heure de vous installer confortablement pour vous détendre, vous relaxer, vous faire plaisir en réalisant de belles postures, tout cela pour aller vers un mieux-être. Ces séances de yoga, au profit du Comité Inter Associations, sont dispensées au printemps et à l'automne le lundi à 17 H et le mardi à 18H dans la salle des Associations.
Bonne année 2013 et bonne santé à tous.

Anne Marie Roudil

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, fort heureusement...Le soleil était en effet de la partie tout au long de la saison dernière à l'exception d'une bonne averse, le soir des Jeux inter villages, pour laquelle nous avons dû parer aux plu...ies pressés! D'un autre côté, une fête à Marcols sans eaux, personne ne comprendrait !

Bâche de fortune, il faut parer aux plus pressés...

La saison a débuté par le traditionnel feu de la Saint-Jean, avec une petite nouveauté visiblement fort appréciée : la compagnie de "La Salmonelle". En effet, son petit concert a semblé plaire aux "sauteurs de feu". L'expérience sera donc renouvelée l'année prochaine.
Quant aux feux d'artifice, toujours aussi magnifiques, où Pierre Henri officiait pour la première fois en qualité de maître (artificier), ils ont été fortement applaudis. Et que dire, pendant le bal, de la frénésie des danseurs sinon qu'elle faisait plaisir à voir.
Vint alors "The Wend-End"! Les équipes, toujours autant motivées, affichaient toutes la même satisfaction, celles sur le podium comme les dernières du classement. L'essentiel était bien sûr de participer et de s'amuser dans la bonne humeur!
Week-end épuisant pour les organisateurs, mais réel moment de plaisir et de convivialité.
La saison se termina par le bal du 14 août avec une participation record avec les locaux toujours présents et énormément de touristes au prix d'un petit détour, mais pour notre grand plaisir.
Le moral des troupes était donc au beau fixe cet été tout comme les finances qui ont ainsi compensé celles plus moroses de l'année précédente...
Le Comité se retrouvera en début d'année 2013 pour son repas annuel et le renouvellement de son bureau. Toute nouvelle recrue sera bien entendu la bienvenue (oui, je sais, cette petite phrase apparaît chaque année, mais la demande est réelle au fil des ans...).
À tous et à toutes, une excellente année et une très bonne santé afin de venir partager quelques pas de danse et un petit verre lors des prochaines festivités.
Pour le CDF, la Trésorière, Sabine Vialle.

Nous venons seulement, le 03 octobre, de reprendre nos activités que nous devons déjà en faire le bilan annuel, bulletin municipal oblige.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux adhérents, Michel Tallaron, Liliane et Jean René Ambert, ce qui porte leur nombre à 48. Nous nous félicitons de la constante augmentation de nos effectifs malgré que nous ayons parfois à déplorer la disparition toujours cruelle et douloureuse de quelques-uns d'entre nous. Ainsi avons-nous une pensée remplie d'émotion pour notre ami Francis Burny décédé le 25 août. Toujours très présent, très actif, sa maladie l'avait toutefois tenu éloigné cette année. Sa pensée sera toujours présente puisque sa femme, Hélène, a gardé ses activités au sein de notre groupe.

Nos rencontres se déroulent toujours le mercredi entre 14h00 et 18h00 dans la salle des associations laissée à notre disposition par la Municipalité que nous remercions de tout cœur. Bien sûr, les joueurs de cartes restent fidèles à ce rendez-vous, mais les adeptes du damier sont aujourd'hui tout près à leur damer le pion. Ces après-midis sont toujours un grand moment d'échanges et de plaisirs partagés autour d'une petite collation vers 15h30 ou, pour un anniversaire, d'une part de gâteau accompagnée d'un verre de clairette.

Mais pour nous l'année 2012 avait commencé le 18 janvier où l'assemblée générale confirma dans leurs fonctions les membres du bureau existant avant que le traditionnel goûter de Noël ne ponctuât cette réunion.

Le 05 mai, 26 personnes participèrent au "Petit marcolais" au repas organisé plus spécialement à l'intention de tous ceux qui ne pourraient pas se déplacer lors du voyage prévu en juin.

Le 13 mai, le thé dansant animé par Cathy Rocon réunit dans la salle de Gourjatoux 55 convives venus se défouler au rythme "endiablé" de son accordéon. Nous aurions aimé y voir des adhérents du club en plus grand nombre ne serait-ce que pour boire le verre de l'amitié ; on sait bien que tout le monde ne sait ou n'ose pas danser !

Le 06 juin, 29 personnes seulement furent partantes pour la journée découverte en Aubrac. Beaucoup de désistement de dernière minute en vinrent hélas amoindrir le nombre. Nous pûmes assister lors de la visite de la coopérative agricole de Laguiole à la préparation du fromage du même nom avant de se rendre dans l'incontournable atelier de coutellerie où l'on put se rendre compte de toute l'excellence de sa fabrication et la justification de sa renommée. Le déjeuner à Nasbinals démontra une nouvelle fois que ce village n'usurpait pas son titre de "capitale de l'aligot". Notre périple se termina par une visite commentée des jardins de fleurs de l'Aubrac et de l'espace audiovisuel de la Maison de l'Aubrac.

Si ce sont les membres du bureau élus lors de la prochaine assemblée générale qui décideront du programme des activités pour l'année 2013, j'adresse un grand merci à tous ceux qui m'ont soutenue jusque-là dans ma démarche de Présidente. Que 2013 vous apporte joies et santé dans votre famille !

La Présidente, Georgette Saby.

L'union française des anciens combattants et victimes de guerre (U.F.A.C)

Bien sûr, les membres de l'UFAC de Marcols-les-Eaux se sont réunis lors de l'assemblée générale le 17 avril où son bureau a été reconduit et lors des cérémonies du 8 mai, du so british 5 novembre en présence de Messieurs Chabanne et Vigliocco de la section d'Alex/ Livron pour les 69 ans du crash de Bourboulas et du 11 novembre.

Bien sûr, ils participèrent au traditionnel repas de fin d'année pris au restaurant Sabarot en compagnie des Anciens combattants d'Albon d'Ardèche, et de Saint-Pierreville qui étaient, cette année, chargés de son organisation.

Mais tous avaient en tête deux préoccupations majeures. La première, plus ponctuelle, consiste à étudier les formes qui pourraient être données à l'organisation en 2013 du 70e anniversaire de la mort des aviateurs anglais. Les familles anglaises concernées nous ont fait part de leur désir d'y participer et les élus marcolais souhaitent eux aussi marquer le coup. Nous rechercherons avec eux la bonne formule pour un évènement qui pourrait prendre une ampleur au moins départementale.

La seconde, plus durable, nous ramène à la dure réalité de la vie et la disparition progressive de toute cette mémoire vive des moments tragiques de notre histoire, à savoir les différentes dernières guerres auxquelles la France participa. Les Anciens combattants, acteurs et témoins de ces époques, voudraient être sûrs de maintenir durablement le souvenir des soldats et des résistants morts pour que vive la France. Ils cherchent donc des plus jeunes prêts à les soutenir dans un premier temps, puis à les remplacer pour la commémoration de ces évènements, pour un devoir de mémoire, tout simplement pour que tous ces gens ne soient pas morts pour rien. L'UFAC compte sur vous et serait très contente de vous accueillir en son sein.

Le Président de la section marcolaise, Pierre Bonnefoi

La tradition anglaise a été respectée en déposant sur la tombe de chacun une petite croix blanche ornée d'une fleur rouge

Les manifestations de la paroisse catholique ont commencé en février par le concours de coinche.
Le 08 juillet, les familles de plusieurs communes étaient réunies en l'église de Marcols les Eaux pour célébrer la Communion de quatre enfants : Cloé et Marion Williot de la Pervenche, Elodie Blache de Saint Genest-Lachamp et Léa Saby de Saint-Sauveur de Montagut.
La kermesse du 15 août avait bien commencé par la messe célébrée à l'église et accompagnée par les chants grégoriens d'un groupe de choristes alors en stage à Saint Sauveur de Montagut. Les nombreux fidèles présents ont pu les apprécier à leur juste valeur. Elle s'était poursuivie sur la place de la mairie par la vente des gâteaux toujours très prisés par l'ensemble de la population. Hélas, l'après-midi le concours de pétanque ne connut pas l'engouement habituel et seulement 16 doublettes y participèrent ce qui ne l'empêcha pas de se dérouler dans la jovialité et l'amitié. Les billets de tombola vendus ce jour-là permirent à une marcolaise, dont nous tairons le nom par discrétion, de gagner un téléviseur. Néanmoins, nous tenons à féliciter Elsa qui pourra ainsi regarder ses émissions sans gêner François !
Enfin, le 13 décembre, à la Maison de retraite, se déroula à 15h00 une cérémonie œcuménique suivie d'un goûter offert aux résidants par les paroisses protestantes d'Albon d'Ardèche et catholique de Marcols les Eaux.
Bonne année 2013 à toutes et à tous
Pour le comité paroissial, Baptistine Galop

Joe, Guy, Baptistine et Marcelle, en serv(it)eurs fidèles

Tout le monde a pu se rendre compte depuis le milieu de l'année que quelque chose dans le village clochait : le tintement des heures nous arrive irrégulièrement. Dans un premier temps, seuls l'angélus et la demie des heures retentissaient, le clocher semblait marcher à cloche-pied. Après s'être fait sonner les cloches, les services techniques remettaient alors un peu d'harmonie à cette dissonance. Mais voilà qu'à l'approche de Noël, le désordre renaît et chacun y va de son son ...de cloche, bien entendu.
Certains, de bon ton, pensent que les cloches, trop vieilles, ne sont plus aptes à assurer des services de qualité.
D'autres, plus suspicieux, affirment que les cloches de l'église auraient pris le bourdon ! Après quelques balbutiements dans les raisonnements, gageons que 2013 aide les cloches à résonner justement

Cette année encore, les visites du moulinage, guidées dans l'été par Anne Fryder, se sont réalisées dans de bonnes conditions. Si le moulinage a accueilli moins de personnes en individuel il y a eu une nette progression des groupes et donc, globalement, plus de visiteurs que l'an dernier.

Le DVD du film "Marie-Louise" est sorti fin 2011 et des nombreuses personnes l'ont acheté. Il est toujours disponible au moulinage.

L'association a poursuivi des sorties, sur des sites en relation avec la soie. Au printemps nous avons visité un site industriel important, ancien, de la soie à Montboucher dans la Drôme et le musée de Taulignan. Et en automne Jean-François et Colette Jouanard nous ont accueillis à Beauvène pour visiter leur moulinage à l'arrêt depuis quelques années.

Enfin le 16 septembre, la "journée du moulinage" a toujours eu autant de succès aussi bien pour la visite que pour la conférence d'Yves Morel sur le premier moulinage dans les Boutières à Chabriols. Pour ses dix ans, l'association avait réalisé des panneaux sur les familles moulinières de Marcols et Albon.

Durant l'année l'association a préparé un dossier pédagogique pour pouvoir accueillir du public scolaire. Nous avons demandé au Conseil général l'obtention du label "Patrimoine ardéchois".

Enfin des contacts ont eu lieu avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour obtenir le nouveau label "Accueil du parc".

Les dossiers pour l'obtention de ces deux labels sont déposés et nous attendons de prochaines réponses.

Si vous voulez participer à nos manifestations et être tenus au courant tout au long de l'année de nos actions vous pouvez adhérer à l'association ou vous connecter à notre site internet : moulinages.fr.

Bonne année à tous.

Le Président François Fehrenbach

La deuxième année d'existence et de fonctionnement de l'Association "voix sur scène" a été une période riche en organisation de concerts, de manifestations culturelles ainsi qu'en échange et en partage.

Dans le cadre des objectifs que l'Association s'est fixés, elle est continuellement à la recherche de nouveaux contacts avec des centres culturels, des Comités de fêtes et autres instances, afin de promouvoir et de soutenir la chanson francophone d'interprétation dans tous les lieux de spectacles, aussi bien dans les plus petits villages en France qu'à l'étranger.

Hormis les nombreux spectacles réalisés en 2012, plusieurs lieux ont fait l'objet, cette année, d'une visite par l'Association en Belgique et aux Pays-Bas, dans le but de transmettre avec fidélité la "chanson francophone" à une population qui s'intéresse bien aux œuvres des grands chanteurs français, mais aussi à ceux et celles qui cherchent à les découvrir. Les résultats plutôt concluants seront exploités dans les années à venir. Des liens ont été créés également avec le Canada.

L'Association est agréée par la Direction régionale des Affaires culturelles et dispose d'une licence "Producteur de spectacles" et d'une licence "entrepreneur de tournées". Elle vise ainsi à protéger l'artiste et les autres professionnels du spectacle en leur donnant éventuellement le statut de salarié, elle est autorisée à rémunérer les auteurs. Elle garantit le développement durable de ce secteur économique et contribue de cette manière à la création et à la promotion artistique. Pour toute organisation de votre propre manifestation culturelle (concert, pièce de théâtre ou autre action culturelle), nous pouvons éventuellement vous guider dans vos démarches.

L'Association vous souhaite une très belle et heureuse Année 2013. Joke Risson

Recrutement d'un animateur à l'école de Marcols les Eaux

Le 07 septembre, à la suite de la réunion du SIVU des Écoles de la Glueyre, Michel Filippi, Président de ce syndicat, nous a annoncé le recrutement d'un animateur dans le cadre d'un contrat aidé. Marine Liessard domiciliée à Saint Genest Lachamp remplacera ainsi Christine Costedoat-Ribes et occupera cet emploi pour une durée hebdomadaire de 24h à l'école de Marcols les Eaux.

Divers dégâts occasionnés par les orages de septembre

Un dossier de dégâts d'orages a été déposé à la Communauté des communes des Châtaigniers après les orages de septembre. Une estimation faite par la DDT révèle un coût d'environ 20 000 € pour les routes de Veyris, de Labrot ou de Bonbonnès.

Incinération des déchets verts

Un arrêté préfectoral du 09 octobre 2012 porte dérogation à l'interdiction d'incinérer les déchets verts pour certaines communes, dont Marcols les Eaux, trop éloignées de la déchèterie du Moulinon. Cette dérogation est accordée jusqu'au 31 décembre 2014 afin de permettre au SICTOM d'organiser le regroupement et la valorisation par broyage des déchets verts sur les communes non desservies par la déchèterie.

Notre doyen

Le 06 avril, Mr Georges Michel a fêté ses 102 ans à la maison de Retraite en présence de Mr le Président du Conseil général et Député Pascal Terrasse qui effectuait une visite de chantier de la nouvelle structure.
Ce dernier s'est dit guéri de la peur de la vieillesse en le voyant en aussi bonne forme et lui a donné rendez-vous à l'année prochaine pour l'inauguration officielle ...si toutefois les travaux sont terminés à temps!

Mise en conformité de l'éclairage extérieur de la salle des associations par le CIA

Le 04 mai, le Comité Inter Association (CIA) a décidé de faire mettre aux normes l'éclairage extérieur de la salle des Associations pour les repas qu'il y organise. Il est rappelé que le bénéfice des manifestations organisées par le Comité est partagé pour 1/3 à la Ligue contre le cancer, 1/3 au CCAS et 1/3 conservé par le comité comme fonds propres pour son fonctionnement (achat de matériel, aménagements... mise aux normes d'éclairage).

Promotion des évènements sur RDB

Une convention a été signée entre la Radio Des Boutières (RDB) et la Communauté de communes des Châtaigniers pour promouvoir, jusqu'à fin 2013, les évènements à intérêts collectifs.
Elle permettra aux communes membres et à leurs associations de diffuser plus largement les dates et les programmes des manifestations qu'ils organiseront sur leur territoire.
Les organisateurs devront communiquer ces informations à Cédric Astier dans un délai minimum de huit jours ouvrables avant le début de la diffusion de chaque évènement en téléphonant au : 04 75 66 74 36 ou par courriel : animateur@chataigniers.fr . De son côté, il transmettra ces informations à RDB qui s'engage à :

- Diffuser sur son antenne l'intégralité des manifestations majeures.
- Effectuer cette diffusion sous la forme de messages à intérêts collectifs sur une période de sept jours à raison de six passages par jour.
- S'engage à interviewer dans ses locaux ou par téléphone les intervenants ou organisateurs de ces manifestations.

Site internet de Marcols les Eaux

Depuis le 1er juillet 2012, vous pouvez consulter le site internet de notre commune à l'adresse suivante : www.marcols-les-eaux.fr. Vous y trouverez, entre autres, des informations concernant l'histoire et le patrimoine, les actualités et les loisirs, des informations sur les différents services, des photographies, des plans cadastraux, etc.
N'hésitez pas à faire part de vos remarques, de vos informations éventuelles auprès de la Mairie ou directement à Michel Gemo pour enrichir, actualiser ou corriger notre base de données.

Implantation d'une benne à carton

Depuis quelques mois, une benne à carton a été mise en place sur notre commune, elle se situe sur les nouveaux parkings de la maison de retraite, quartier Bâtard. Elle est destinée à tous, professionnels comme particuliers, et ne doit contenir que des cartons vides, compactés ou aplatis.
Nous comptons sur votre bon sens et votre civisme afin de ne plus encombrer les bacs à ordures ménagères de ce type de déchets volumineux et recyclable.

La Maison de santé des Châtaigniers

Les professionnels de la santé en milieu rural souffrent d'emplois du temps surchargés, de territoires d'intervention trop vastes. Les patients, de leur côté, souhaitent la pérennisation de l'offre de soins, la préservation de sa qualité et l'amélioration des services.
C'est dans ce contexte que la Maison de santé des Châtaigniers a été créée et se situe désormais dans les anciens locaux de la gendarmerie de Saint-Pierreville.

Coordonnées des différents services :

Infirmières
Martine Bolomey et Françoise Bougy
Sur rendez-vous par téléphone au: **04 75 66 60 57**

Audioprothésiste
Benjamin Valla
Le lundi de 14h à 18h00, sur rendez-vous par téléphone au: **04 75 42 88 34**

Médecin généraliste
Jean-Louis Beyron
Sur rendez-vous par téléphone au : **04 75 65 44 80**

Office de tourisme des Châtaigniers

L'office de tourisme est situé dans les anciens locaux de la gendarmerie, rue du Moulinage, à Saint-Pierreville, elle est ouverte tous les mercredis de 10H00 à 17H00

Coordonnées :

Téléphone : **04 75 66 64 64**
Courriel :accueil@aupaysdeschataigniers.com

Carnet rose

Le 19 mai 2012

Chrystelle,Thierry, Guyaume et Lylian **Blachier** nous ont fait part de la naissance de **Wylliam**

Carnet blanc

Le 16 juin 2012

Magali, Sylvianne **Stavras** et Julien, Stéphane **Fregny** se sont mariés devant Mr le Maire

Le 14 juillet 2012

Virginie, Catherine, Marie-Pierre **Vigier** et Simon **Merland** se sont mariés devant Mr le Maire

Le 21 juillet 2012

Raphaële **Masciave** et Philippe, Maxime, Pierre **Coyo** se sont mariés devant Mr le Maire

Nécrologie

Le 13 février 2012

Marcel, Marius, Louis **Vernet**

Le 17 février 2012

Jean, Hyppolite, Georges **Beydon**

Le 22 février 2012

Robert, Jean, Marius **Courtier**

Le 02 mai 2012

Henri, Régis, Albert **Michel**

Le 25 août 2012

Francis, Louis **Burny**

Le 18 novembre 2012

Jean-Marie, Camille **Bénéfice**

Domaine de Salomony

Chambres et table d'Hôtes, gîtes ruraux

Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière

Salomony 07 190 Marcols les Eaux

Tel / fax: 04 75 65 61 65

Courriel: joke.risson@orange.fr I web: salomony.pagesperso-orange.fr

Moulinage La Morel

Gîtes, chambres et table d'hôtes

En bordure de rivière, dans un ancien moulinage

Morel 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 20 81 42

Couriel: nadineample@hotmail.fr I web:moulinagelamorel.surinternet.com

Gîte de Sénoulis

De 2 à 12 personnes

Dans une vallée isolée et préservée à 1000 m d'altitude

Accueil de randonneurs et table d'hôtes, chambre témoin d'Ardelaine

Sénoulis 07 190 Marcols les Eaux

Tel : 04 75 66 64 99 - mobile: 06 81 37 64 07

Courriel: gite@senoulis.com I web: senoulis.free.fr

Gîte de Pra-Clos

Pour 5 ou 6 personnes, ouvert toute l'année

Hélène et Alain Coyo

Quartier l'ubac 07 190 Marcols les Eaux

Tel : 04 75 65 60 81

Courriel: helenepraclos@wanadoo.fr I web: gite-praclos-marcols.fr

Location Vacances

De 4 à 6 personnes

location en court et moyen séjour, animaux admis sous réserve

location à la nuit à partir de 4 personnes

Le village 07 190 Marcols les Eaux

Tel : 04 75 65 60 04 - Portable : 06 20 64 89 71

Courriel: cathy.bonnet@hotmail.fr

Mairie

Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 8h30 à 12h ; le mercredi de 8h à 12h ; le jeudi 8h30 à 12h et 14h à 17h15 ; et le vendredi de 8h à 12h.

Contacts

Téléphone : 04 75 65 63 36 Fax : 04 75 20 81 65
Courriel : ma-marco@inforoutes-ardeche.fr
Web :www.marcols-les-eaux.fr

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture

Le mardi de 10h00 à 11h00
Le vendredi de 09h15 à 12h15

Contacts

Bibliothèque municipale, place de la mairie, 1er étage
Téléphone : 04 75 65 63 36

Cabinet médical

Horaires d'ouverture

Consultations sur rendez-vous

Contacts

Docteur Diane Williot
Téléphone : 04 75 65 33 29

Agence postale communale

Horaires d'ouverture

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h50, levée du courrier à 11h00

Contacts

Agence postale communale, place de la mairie rez-de-chaussée
Téléphone : 04 75 65 62 60

Intercommunalité

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Contacts

Communauté de communes des châtaigniers, place de l'église, Saint-Pierreville
Téléphone : 04 75 65 56 00
Courriel : accueil@chataigniers.fr
Web : www.chataigniers.fr